



**L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une chance pour tous.**



**PROGRAMME
OPÉRATIONNEL FEDER - FSE
"CENTRE"
(2014 / 2020)**

**REFERENTIEL D'INDICATEURS
V 9.1 - 03.06.2022**

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Objet

Ce document constitue la version « SFC » du référentiel des indicateurs du PO FEDER-FSE de la Région Centre-Val de Loire. Il fournit une vision d'ensemble du système d'indicateurs du programme, et une présentation claire et détaillée de chaque indicateur et des valeurs qui lui sont données.

Le document contient en effet une fiche par indicateur. Les fiches sont classées par axe et OS du programme. Elles sont de couleur différente selon la nature de l'indicateur :

- Bleu pour les indicateurs de réalisation
- Vert pour les indicateurs de résultat
- Orange pour les indicateurs financiers

Méthodologie

La Région Centre-Val de Loire a sollicité une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour définir le référentiel des indicateurs du programme. La construction du référentiel s'est déroulée en plusieurs temps ; chaque étape a donné lieu à une nouvelle version du tableau de bord (TDB) des indicateurs, celui-ci constituant le document de travail commun.

Etape	Version du TDB éditée à l'issue de l'étape	Calendrier
Etat des lieux des indicateurs de réalisation et de résultat, tels que pré-identifiés par la Région, et une analyse de leur qualité et complétude	V1	Edition de la V1 le 19 mars 2014
Réunions thématiques avec les directions opérationnelles de la Région et les partenaires de l'Autorité de gestion : les discussions ont permis de : <ul style="list-style-type: none"> • valider ou rejeter les indicateurs pré-identifiés, • proposer le cas échéant d'autres indicateurs, • réfléchir aux sources disponibles et méthodes de quantification 	V2	Réunions les 20 et 21 mars 2014 Edition de la V2 le 25 mars 2014
Poursuite du travail de définition des indicateurs (si nécessaire) et de quantification, en lien avec les directions opérationnelles et partenaires concernés : ce travail a progressivement permis de sélectionner les indicateurs du cadre de performance	V3 (éditée à mi-parcours)	Edition de la V3 le 10 avril 2014
Finalisation des indicateurs de réalisation et de résultat, calcul des valeurs des indicateurs financiers, édition de la « version SFC » du tableau de bord et mise en page du référentiel des indicateurs	« version SFC »	Edition de la « version SFC » le 30 avril 2014
Prise en compte des remarques de la Commission européenne : <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des ajustements étaient nécessaires, les fiches indicateurs ont été modifiées. • Lorsque l'ajout de certains indicateurs communs ne s'avérait pas nécessaire, une justification a 	Version 5	Edition de la V5 le 10 octobre 2014 et V6 le 06 novembre 2014

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

été apportée ; une annexe a été insérée à cet effet à la fin du document.		
Modification des indicateurs de résultat : R004 – R006 et R009	Version 6	Approbation Comité de suivi 18.05.2016 et approbation CE 10.01.2017
Modification des indicateurs de réalisation et financiers des axes 6 et 7 (FSE – IEJ) suite à l’abondement d’iEJ et aux modifications de maquette	Version SFC 3.1	Approbation Comité de suivi 03.11.2017 et approbation CE 19.12.2017
Modification des indicateurs de réalisation et financiers du PO suite à la modification de la maquette financière	Version SFC 4.2	Approbation Comité de suivi 27.06.2018 et approbation CE 11.12.2018
Intégration des indicateurs REACT-EU	Version SFC 8.0	Approbation Comité de suivi 29.04.2021 et approbation CE 26.05.2021
Mise à jour des indicateurs REACT-EU suite à l’intégration de la tranche 2	Version SFC 9.1	Approbation Comité de suivi du 07.04.2022

Les directions opérationnelles de la Région impliquées sont les suivantes :

- Pour le FEDER :
 - Direction Formation Economie Recherche Emploi
 - Direction Industrie – Services et Développement International
 - Direction Enseignement supérieur Recherche Transfert de technologies
 - Direction Artisanat et Economie solidaire
 - Direction infrastructures et transports
 - Pôle Efficacité Energétique
- Pour le FSE :
 - Direction Politiques d’orientation et de formation
 - Direction Formations professionnelles
 - Direction de l’apprentissage et des formations sanitaires et sociales

- Cellule FSE

Les partenaires de l’Autorité de gestion associés à la définition des indicateurs sont les suivants :

- SGAR Centre
- ARITT Centre
- DIRECCTE Centre
- GIP Recia
- Observatoire Régional de l’Energie et des GES
- DREAL Centre
- ADEME
- GIP Alfa Centre

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Objet.....	3
Méthodologie.....	3
Axe 1 - Une société de la connaissance.....	8
Rappel de l'architecture de l'axe 1.....	8
OS-FEDER-1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation.....	9
OS-FEDER-1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire.....	14
Indicateur financier de l'axe 1.....	20
Axe 2 - Une société porteuse d'emploi.....	21
Rappel de l'architecture de l'axe 2.....	21
OS-FEDER-3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises.....	22
OS-FEDER-3.d.1 – Agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal.....	25
Indicateur financier de l'axe 2.....	37
Axe 3 - Une société numérique : infrastructures, usage et mutualisations.....	38
Rappel de l'architecture de l'axe 3.....	38
OS-FEDER-2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) d'ici 2023.....	39
OS-FEDER-2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique.....	45
Indicateur financier de l'axe 3.....	47
Axe 4 – La transition vers une économie à faible teneur en carbone.....	48
Rappel de l'architecture de l'axe 4.....	48
OS-FEDER-4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique.....	49
OS-FEDER-4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics.....	57
OS-FEDER-6.f.1 - Réduire la production de déchets et développer la valorisation des ressources.....	61
Indicateur financier de l'axe 4.....	65
Axe 5 – La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés.....	66
Rappel de l'architecture de l'axe 5.....	66
OS-FEDER-3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit.....	67
OS-FEDER-4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville.....	75
Indicateur financier de l'axe 5.....	82
Axe 6 - Une société apprenante et inclusive.....	84
Rappel de l'architecture de l'axe 6.....	84
OS-FSE-c.iii. 1 Réduire les taux de rupture et améliorer les taux de qualification des apprentis en Région Centre-Val de Loire et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS).....	85

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

<i>OS-FSE-c.iii.2 - Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation »</i>	92
<i>OS-FSE-c.iii.3 Consolider les taux de qualification des demandeurs d'emploi en Région Centre-Val de Loire</i>	94
<i>Indicateur financier de l'axe 6</i>	99
Axe 7 - IEJ 100	
<i>Rappel de l'architecture de l'axe 7</i>	100
<i>OS-FSE-a.ii.1 - Accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi – nouvelle formation)</i>	101
<i>Indicateur financier de l'axe 7</i>	118
Axe 10 – REACT-EU	
<i>Rappel de l'architecture de l'axe 10</i>	119
<i>OS-FEDER-13.i.1 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</i>	119

FEDER

Axe 1 - Une société de la connaissance

Rappel de l'architecture de l'axe 1

OS-FEDER-1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

- Action 1 - Investissements de recherche - Domaines Potentiels de Spécialisation
- Action 2 - Programmes et projets de recherche - Domaines Potentiels de Spécialisation

OS-FEDER-1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire

- Action 3 - Actions visant à fournir un environnement favorable aux entreprises dans leurs démarches d'innovation
- Action 4 - Projets individuels de recherche et de développement, d'innovation ayant un impact économique et social avéré sur le territoire régional

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

Intitulé de l'indicateur	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des DPS
Nature	Réalisation
N°	Spécifique – SO01
Définition	<p>Les projets sont aussi bien des équipements de recherche que des programmes de recherche (action 1 et action 2). Les projets relèvent tous d'un des 5 domaines potentiels de spécialisation (DPS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles • Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique • Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie • Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments • TIC et services pour le tourisme patrimonial <p>Le montant des investissements correspond à la somme de l'aide FEDER, aux autres cofinancements publics et à la part privée.</p>
Justification du choix de l'indicateur	<p>Cet indicateur porte sur l'ensemble de l'OS 1.a.1 : il traduit à la fois le soutien aux équipements de recherche et le soutien aux programmes de recherche.</p> <p>L'objectif de l'intervention du FEDER est d'avoir un effet levier en termes d'investissements. Cet indicateur a donc été privilégié par rapport aux indicateurs communs relatifs à un nombre de chercheurs (IC n°24 et 25) car il est plus proche des réalisations attendues. Les effectifs de recherche constituent d'ailleurs l'un des deux indicateurs de résultat de l'objectif (cf. indicateur R002).</p> <p>L'indicateur retenu permet de mesurer l'ensemble de l'effort financier, public et privé, consacré aux projets soutenus dans le cadre des domaines prioritaires de spécialisation (DPS), et inclut les dépenses qui n'entrent pas dans l'assiette FEDER des projets. Il permet donc d'englober les indicateurs plus spécifiques relatifs aux nombres de chercheurs impliqués, aux nombres d'équipements de recherche soutenus et aux nombres d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche (C026 : non retenu car non pertinent). L'augmentation de ces investissements globaux contribuera ainsi à la dynamique d'augmentation de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) des entreprises (qui constitue le second indicateur de résultat de l'OS).</p>
Cadre de performance	oui
Justification du choix	L'indicateur couvre 60,83% de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS
Unité de mesure	€
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	88 390 269
Valeur intermédiaire 2018	9 294 450
Méthode de quantification	<p>de <u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La dotation prévisionnelle du FEDER s'élève à 40 177 395 € et représente environ 45% de l'ensemble des investissements des projets de</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

recherche. Les cofinancements publics sont équivalents à la part FEDER, soit une part publique totale estimée à 80 354 790 € = (part FEDER x 2).

Sur la base des réalisations de ce début de programmation et au vu de la nature des investissements (risqués car intervenant en phase amont), il est estimé que l'investissement privé représente 10% du financement d'un projet

En conséquence, le montant total des investissements escompté en 2023 est fixé à $(80\,354\,790\,€ \times 0,1) + 80\,354\,790\,€ = 88\,390\,269\,€$.

Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :

Au regard du rythme de consommation sur la période 2007-2013, et pour tenir compte du temps d'émergence des projets, de leur délai de réalisation (projets pluriannuels) et des délais administratifs (paiement, certification des dépenses), la valeur intermédiaire était fixée à 15% de la valeur cible initiale 2023,

Il convient de se baser sur un montant d'investissement

- Prenant en compte la réalité de la programmation sur le poids de chaque typologie d'investissement
- Ne tenant pas compte de l'abondement de la maquette : datant de fin 2018, celle-ci ne peut avoir de conséquence sur la valeur intermédiaire

La dotation initiale FEDER s'élève à 28 165 000 € et représente environ 45% de l'ensemble des investissements des projets de recherche. Les cofinancements publics sont équivalents à la part FEDER, soit une part publique totale estimée à 56 330 000 € = (part FEDER x 2).

Sur la base des réalisations de ce début de programmation et au vu de la nature des investissements (risqués car intervenant en phase amont), il est estimé que l'investissement privé représente 10% du financement d'un projet

En conséquence, le montant total des investissements escompté en 2023 est fixé à $(56\,330\,000\,€ \times 0,1) + 56\,330\,000\,€ = 61\,963\,000\,€$.

Valeur intermédiaire : 15 % de 61 963 000 € => soit 9 294 450 €.

Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : ensemble des participations publiques et privées de chaque projet

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
Nature	Réalisation	
N°	CO01	
Définition	<p>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien au titre de l'OS 1.a.1, donc dans le cadre des projets de recherche soutenus relevant des DPS => Le soutien prévu au titre de l'OS 1.a.1 est un soutien direct (subvention).</p> <p>Nombre d'entreprises recevant toute forme de soutien des fonds structurels (que ce soutien soit une aide d'Etat ou non) : financier (subventions, instruments financiers) ou non financier (conseil, assistance).</p> <p>Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice. La forme juridique de l'entreprises peut être diverse (entrepreneurs individuels, partenariat...). Une entreprise est une entité intervenant dans le champ concurrentiel (y compris organismes de formation, exploitants de transport, etc), quelle que soit sa taille (PME et grandes entreprises).</p>	
Justification du choix de l'indicateur	L'une des finalités de la SRI et du PO est d'associer davantage les entreprises à l'effort de recherche dans les DPS. L'indicateur permet de suivre l'implication des entreprises.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'OS vise à accroître l'investissement et les compétences dans les DPS ; l'indicateur SO01 reflète mieux cet objectif et a été retenu dans le cadre de performance. En effet, cet indicateur ne reflète que très partiellement les actions soutenues dans cet OS.	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	30	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Il est estimé qu'une entreprise par DPS et par an bénéficiera d'un soutien dans le cadre d'un projet de recherche. Pour tenir compte de la phase de démarrage du programme, l'estimation est faite sur 6 ans. Soit 1 entreprise x 5 DPS x 6 ans = 30 entreprises	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : renseignement n° SIRET des entreprises Le risque de double compte est limité : les entreprises bénéficiaires seront différentes selon les DPS.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des entreprises (DIRDE) dans le PIB	
Nature	Résultat	
N°	R001	
Définition	Le rapport DIRDE/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) que les entreprises consacrent à la recherche (quel que soit le domaine de recherche : DPS ou autre). Il reflète l'intensité de l'effort de recherche au sein des entreprises.	
Justification du choix de l'indicateur	L'objectif spécifique vise à impliquer les acteurs privés et donc accroître l'investissement privé dans les domaines potentiels de spécialisation. L'investissement privé est déjà important en Région Centre-Val de Loire, mais il est concentré sur un nombre limité d'entreprises ; il s'agit donc d'inciter davantage d'entreprises à investir dans ces DPS, ce qui aura pour effet d'accroître la DIRDE globale. L'indicateur porte en effet sur la DIRDE globale car il est techniquement impossible de le circonscrire aux 5 DPS. L'objectif spécifique visant à accroître la masse critique des DPS, il est considéré que l'évolution de la DIRDE dans les 5 DPS contribuera à la variation de la DIRDE globale.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	1,25%	
Année de la valeur de référence	Eurostat 2012 pour l'année 2011	
Valeur cible 2023	1,44%	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Objectif : combler le retard de la Région Centre-Val de Loire par rapport à la moyenne européenne à l'horizon 2023.</p> <p>Sur la période 2000-2012, le taux de croissance annuel composé (CAGR) du ratio DIRDE/PIB de l'Union européenne était de 0,74%. S'il se maintient sur la période 2013-2023, le ratio DIRDE/PIB atteindra en 2023 pour l'Union européenne 1,44%.</p> <p>Sur la période 2000-2012, le taux de croissance annuel composé (CAGR) du ratio DIRDE/PIB de la Région Centre-Val de Loire est resté globalement stable (-0,07%). S'il se maintient sur la période 2013-2023, le ratio DIRDE/PIB stagnera en 2023 pour la Région Centre-Val de Loire aux alentours de 1,22%. La mise en œuvre du PO ayant pour objectif de dynamiser les investissements en R&D des entreprises, le CAGR de la Région Centre-Val de Loire devrait être plus élevé dans les années à venir. Pour atteindre un ratio DIRDE/PIB égal en Région Centre-Val de Loire à 1,44% en 2023, le CAGR devra être porté à 1,32%. Ce taux de croissance reflète l'ambition régionale en termes d'intensité de recherche.</p>	
Renseignement	Source	Eurostat - SIES (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
	Entité responsable	ARITT
	Fréquence	Annuelle (avec un à deux ans de décalage)
	Modalités de collecte et traitement	L'ARITT récupère les données régulièrement, et les analyse en interne.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Part des effectifs de recherche dans la population active	
Nature	Résultat	
N°	R002	
Définition	Sont comptabilisés dans les effectifs de recherche les chercheurs ainsi que les personnels de R&D (quel que soit le domaine de recherche : DPS ou autre). Le nombre de chercheurs et personnels de R&D est rapporté au nombre d'actifs dans la population régionale pour mettre en évidence la part des actifs régionaux travaillant dans la recherche.	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur reflète l'effort de recherche en Région Centre-Val de Loire (en complémentarité avec l'autre indicateur de résultat relatif à la DIRDE/PIB) et l'attractivité du secteur de la recherche pour les actifs régionaux. L'indicateur porte sur les effectifs de recherche globaux car il est techniquement impossible de le circonscrire aux 5 DPS. L'objectif spécifique visant à accroître la masse critique des DPS, il est considéré que l'évolution des effectifs de recherche dans les 5 DPS contribuera à la variation de la part des effectifs de recherche dans la population active.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	% (Equivalents temps plein / nombre d'actifs)	
Valeur de référence	0,95%	
Année de la valeur de référence	Eurostat 2012 pour l'année 2011	
Valeur cible 2023	1,32%	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Objectif : combler le retard de la Région Centre-Val de Loire par rapport à la moyenne européenne à l'horizon 2023.</p> <p>Sur la période 2000-2012, le taux de croissance annuel composé (CAGR) du ratio effectifs de recherche/population active pour l'Union européenne était de 1,69%. S'il se maintient sur la période 2013-2023, le ratio atteindra en 2023 pour l'Union européenne 1,32%.</p> <p>Sur la période 2000-2012, le taux de croissance annuel composé (CAGR) du ratio effectifs de recherche/population active de la Région Centre-Val de Loire était négatif (-0,2%). S'il se maintient sur la période 2013-2023, le ratio reculera en 2023 pour la Région Centre-Val de Loire aux alentours de 0,9%. La mise en œuvre du PO ayant pour objectif de dynamiser l'effort de recherche, le CAGR de la Région Centre-Val de Loire devrait être plus élevé dans les années à venir. Pour atteindre un ratio effectifs de recherche/population active égal en Région Centre-Val de Loire à 1,32% en 2023, il devra être porté à 1,32%. Ce taux de croissance reflète l'ambition régionale en termes d'intensité de recherche.</p>	
Renseignement	Source	Eurostat - SIES (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
	Entité responsable	ARITT
	Fréquence	Annuelle (avec un à deux ans de décalage)
	Modalités de collecte et traitement	L'ARITT récupère les données régulièrement, et les analyse en interne.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
Nature	Réalisation	
N°	CO01	
Définition	<p>Il s'agit du nombre d'entreprises recevant toute forme de soutien des fonds structurels (que ce soutien soit une aide d'Etat ou non) : financier (subventions, instruments financiers) ou non financier (conseil, assistance).</p> <p>Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice et intervenant dans le champ concurrentiel. La forme juridique de l'entreprises peut être diverse (y compris organismes de formation, exploitants de transport, etc), quelle que soit sa taille (PME et grandes entreprises).</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Les entreprises sont les bénéficiaires finaux de tous les types d'actions.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 39,16% de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	1 476	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Cet indicateur est la somme des IC4 et IC2.</p> <p>Valeur cible 2023 de l'IC 4 = 1 445 entreprises</p> <p>Valeur cible 2023 de l'IC 2 = 31 entreprises</p> <p>Valeur cible 2023 de l'IC 1 au titre de l'OS 1.b.1 = 1 476</p> <p>Cette valeur cible a été établie en additionnant les deux indicateurs, il peut exister un risque de double compte.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	La Région consolidera les données des IC 2 et 4, en veillant dans la mesure du possible à éviter les doubles comptes. Au niveau de chaque indicateur, la Région pourra faire une extraction de ses bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	
Nature	Réalisation	
N°	CO04	
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien n'impliquant pas un transfert financier direct = conseil, service consultance, accompagnement ...	
Justification du choix de l'indicateur	Concerne l'action 3 de l'OS : fournir un environnement favorable aux entreprises. L'action 3 vise à fournir un soutien non financier aux entreprises, qui se traduira par des réalisations de nature différente (soutien direct à l'innovation, actions de diffusion de la Culture scientifique technique et industrielle [CSTI], centres de transferts de technologie...).	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 24,02% de l'enveloppe de l'axe. 61,34% de la PI -OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	1 445	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>L'indicateur est construit à partir du nombre d'entreprises bénéficiant d'un diagnostic. Ce diagnostic est réalisé pour toutes les entreprises reçues par un conseiller et aboutit à une proposition de parcours d'innovation ; cette proposition de parcours est le point de départ d'autres actions de soutien, notamment celles de l'action 3. Le diagnostic apparaît donc comme le plus petit dénominateur commun en termes de soutien aux entreprises : la quasi-totalité des entreprises bénéficiant d'un soutien non financier aura bénéficié auparavant d'un diagnostic. La réalisation des diagnostic s'inscrivait sur la période 2007-2013 en-dehors du PO FEDER ; il s'agit d'une mesure régionale, pour laquelle il existe un retour sur 3 ans. Cette mesure va être poursuivie sur la période 2014-2020.</p> <p>Cet indicateur est suivi annuellement par DEV'UP (ex-ARITT), qui élimine les doubles comptes. Au regard des réalisations des années précédentes, il est considéré que 200 entreprises par an bénéficieront d'un diagnostic, soit 1 400 sur 7 ans. Dans le cadre du suivi, une partie de ces 1 400 entreprises seront rencontrées à plusieurs reprises. Un double compte est considéré dès lors qu'une entreprise est aidée plusieurs fois sur une même période de programmation.</p> <p>L'abondement de la maquette représente 3.25% de la maquette initiale de l'action 3. Après une augmentation proportionnelle, la cible atteint les 1445 entreprises.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	et traitement	Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires avec et sans double compte (sur la base des n° SIRET) => Consolidation des données à l'échelle régionale pour éviter les doubles comptes : extraction des bases de données et « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.
--	---------------	---

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions
Nature	Réalisation	
N°	CO02	
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien sous la forme d'une aide financière directe non remboursable, uniquement subordonnée à la réalisation du projet (subventions)	
Justification du choix de l'indicateur	Concerne l'action 4 qui comprend une aide sous la forme d'une subvention aux entreprises	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 15,1% de l'enveloppe de l'axe. 38,7 % de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	31	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Expérience 2007-2013 : coût total moyen d'un projet = 1,13 M€ Ajustement du ratio unitaire pour la période 2014-2020 : un coût total moyen d'un projet = 960 000 € (soit 29 projets programmés et 2 projets en revue de projets pour un coût total éligible de 29 797 583,77 €, soit $29\,797\,583,77/31 = 961\,212,38$ €).</p> <p>Enveloppe 2014-2020 : 29 797 583,77 € arrondie à 29 800 000 € Valeur = $29,8\text{ M€} / 960\,000\text{ €} = 31,04$ entreprises arrondi à 31 entreprises</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Traitement des données pour distinguer les bénéficiaires laboratoires et entreprises, en s'appuyant sur les n° SIRET des entreprises. Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction de ses bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises. Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	
Nature	Réalisation	
N°	CO06	
Définition	Valeur totale de la contribution privée au soutien apporté lorsque celui-ci revêt la forme d'une subvention. Ici il s'agit de l'aide privée pour les projets individuels et les projets collaboratifs. Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.	
Justification du choix de l'indicateur	Ces indicateur est le pendant de l'IC2	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 15,14% de l'enveloppe de l'axe. 38,66 % de la PI - OS	
Unité de mesure	euro	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	19 344 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Au regard de ce qui est retenu pour ICO02 soit 31 projets financés d'un montant moyen de 960 000 €, la pratique de la région Centre-Val de Loire (Conseil régional et Bpifrance) et la nouvelle réglementation sur les aides d'Etat à la RDI aboutissent à un taux moyen d'aide cumulé de 35%.</p> <p>La part des Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) est donc de 65 %</p> <p><u>Calcul de a valeur cible</u></p> <p>Sur la base d'un objectif de 31 projets à 960 000 € soit 29 760 000 € la valeur cible pour 2023 sera de $29\,760\,000 \times 65\% = 19\,344\,000$ €</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Plan de financement du projet : la Région consolidera les données par source de financement (FEDER, autres sources de financement public, financements privés). Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la R&D	
Nature	Réalisation	
N°	CO027	
Définition	Il s'agit de la valeur totale de la contribution privée au soutien apporté aux projets d'innovation en R&D. Sont concernés les projets individuels de R&D et d'innovation (action 4) Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles Cet indicateur = C006	
Justification du choix de l'indicateur	L'objectif de l'intervention du FEDER est bien l'effet levier en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation. L'indicateur suit les réalisations de l'action 4 (projets individuels et collaboratifs de R&D et d'innovation).	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 15,14% de l'enveloppe de l'axe. 38,66 % de la PI - OS	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	19 344 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Au regard de ce qui est retenu pour ICO02 soit 31 projets financés d'un montant moyen de 960 000 €, la pratique de la région Centre-Val de Loire (Conseil régional et Bpifrance) et la nouvelle réglementation sur les aides d'Etat à la RDI aboutissent à un taux moyen d'aide cumulé de 35%.</p> <p>La part des Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) est donc de 65 %</p> <p><u>Calcul de la valeur cible</u></p> <p>Sur la base d'un objectif de 31 projets à 960 000 € soit 29 760 000 € la valeur cible pour 2023 sera de 29 760 000 x 65 % = 19 344 000 €</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Plan de financement du projet : la Région consolidera les données par source de financement (FEDER, autres sources de financement public, financements privés). Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises innovantes
Nature		Résultat
N°		R003
Définition		Entreprise innovante = entreprise ayant procédé à une innovation de produit, de procédé, d'organisation, de marketing ou à des activités d'innovation n'ayant pas abouti à une innovation (définition de l'INSEE et d'Eurostat)
Justification du choix de l'indicateur		En lien direct avec l'objectif de cet OS qui vise à accroître le nombre d'entreprise innovantes
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	914	
Année de la valeur de référence	2013	
Valeur cible 2023	1 500	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Expérience de la première SRI : l'objectif prévu pour 2015 de faire passer le nombre d'entreprises innovantes de 500 à 1 000 est presque atteint avec 914 entreprises recensées en milieu d'année 2013 (ce chiffre n'inclut pas les entreprises qui ont été répertoriées à un moment donné de leur existence mais qui ont, par la suite, été radiées suite à la cessation de leur activité). (Source : Vers une stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente en Région Centre-Val de Loire 2014-2020, version du 5 novembre 2013.)</p> <p>L'objectif de faire passer le nombre d'entreprises innovantes de 500 à 1000 ayant été globalement atteint, l'objectif est de passer de 1000 à 1500 pendant la période de programmation 2014-2020.</p>	
Renseignement	Source	Base de données de suivi des entreprises avec caractérisation des entreprises / innovation
	Entité responsable	ARITT
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Suivi de la base de données et veille sur Internet pour confirmer les données et repérer éventuellement d'autres entreprises innovantes sur le territoire

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 1

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 1
Nature	Financier	
N°	F001	
Définition	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité. Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).	
Justification du choix de l'indicateur	Définition règlementaire de l'indicateur	
Cadre de performance	Oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	128 545 048.00	
Valeur intermédiaire 2018	29 166 652.00	
Méthode de quantification	<p>L'axe 1 représente 35.51% du programme FEDER ; l'enveloppe FEDER de l'axe 1 représente donc 64 272 524.00 €. Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FEDER, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 128 245 048.00 €.</p> <p><u>Valeurs intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Le montant de la réserve a été exclu. Pour tenir compte de la montée en puissance progressive du programme et des délais de certification des dépenses, la valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 2 années de programmation (sur 7 années au total). Ce rythme est cohérent avec 2007-2013 où 25% des dépenses avaient été certifiées.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des OS de l'axe

Axe 2 - Une société porteuse d'emploi

Rappel de l'architecture de l'axe 2

OS-FEDER-3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

- Action 6 - Actions destinées à soutenir l'entrepreneuriat et le développement d'esprit d'entreprendre en faveur des publics sensibles et de l'entrepreneuriat féminin
- Action 7 - Démarches d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises
- Action 8 - Démarches d'accompagnement des entreprises : instruments financiers

OS-FEDER-3.d.1 - Limiter la perte de l'emploi industriel et stabiliser l'emploi artisanal

- Action 9 – Démarches d'accompagnement des entreprises
- Action 9bis – Démarches d'accompagnement des entreprises : mise en réseau des entreprises (dont clusters et grappes)
- Action 10 - investissements productifs
- Action 11 - instruments financiers pour développer la croissance des entreprises

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

Intitulé de l'indicateur	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés
Nature	Réalisation
N°	Spécifique – SO02
Définition	Cet indicateur couvre l'action 6 et l'action 7. Sont pris en compte tous les porteurs de projet : personnes physiques n'ayant pas de statut juridique, entreprises nouvellement créées, entreprises en cession reprise.
Justification du choix de l'indicateur	La finalité est bien l'accompagnement des créations ou reprises Cet indicateur permet de prendre en compte à la fois les entreprises nouvellement créées <u>et</u> les entreprises en cession reprise (non comptabilisées dans l'indicateur commun 5) ; il permet également de prendre en compte le soutien aux porteurs de projets de création (personnes physiques n'ayant pas de statut juridique et non couverts par des indicateurs communs) qui représentent une part importante en termes de poids financier. Cet indicateur est donc plus révélateur des actions soutenues et publics ciblés que les indicateurs communs 1, 2, 6, 3 et 7 (les explications de leur rejet sont développées à la fin de ce document)
Cadre de performance	Oui
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 44.5% de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS
Unité de mesure	Porteur de projet de création-réprise
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	37 009
Valeur intermédiaire 2018	8 379
Méthode de quantification	<p><u>Valeur cible 2023</u></p> <p><u>Coûts unitaires constatés sur la base des réalisations 2007-2013 :</u></p> <p>Action 6 : 681 € / porteur</p> <p>Remarque : Au sein de l'action 6, deux publics sont ciblés : les publics sensibles, les femmes. Le coût unitaire a été établi sur la base des réalisations qui ont concerné les publics sensibles (les actions ayant été suivies dans le cadre du FSE, les données sont disponibles).</p> <p>Action 7 (publics CCI, CMA, URSCOP, PFI) : 949 € / porteur</p> <p><u>Calcul des valeurs cibles par action :</u></p> <p>Action 6: coût total prévisionnel 2014-2020 : 17 469 480 € / 681 = 25 652.68 arrondi à 25 653</p> <p>Action 7 : coût total prévisionnel 2014-2020 : 22 483 865 € / 949 = 23 692.16 arrondi à 23 692</p> <p>Coût total prévisionnel =</p> <p>Action 6 : (montant feder de l'action 6 * 100) / taux d'intervention moyen de 30 % soit (5 240 844 (= 6 290 844 – 1 050 000) * 100) / 30 = 17 469 480</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>Action 7 : (montant feder de l'action 7 * 100) / taux d'intervention moyen de 20 % soit (4 496 773 (= 4661 773 – 165 000) *100) / 20 = 22 483 865</p> <p>Valeur cible 2023 de l'indicateur : 25 653 + 23 692 = 49 345 Au regard de la typologie des actions soutenues, des doubles comptes à hauteur de 25 % ont été constatés et doivent être retirés : 49 345 - (49 345 *25%) = 37 009</p> <p>Valeur intermédiaire 2018 : La valeur intermédiaire est établie sur la base d'une certification au 31/12/2018 des dépenses de 2 années de programmation (2014 et 2015), L'enveloppe FEDER programmée en 2014 et 2015 s'élève à 2 097 068 €, pour un coût total prévisionnel d'opérations de 8 331 000 € réparti en 5 775 467 au titre de l'action 6 et 2 556 417 au titre de l'action 7. Si l'on prend en compte ces deux années de programmation et un coût total par an de 8 331 000 €: le nombre de porteur de projet soutenus par an est pour l'action 6 de 5 775 467 /681 = 8480 bénéficiaires et de 2 556 417 /949 = 2693 soit un total de soit 11090 porteurs de projet au 31.12.2018. Au regard de la typologie des actions soutenues, des doubles comptes à hauteur de 25 % ont été constatés et doivent être retirés : 11 173 *25% = 8 379.75 arrondi à 8 379</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (directions Artisanat/ESS et Industrie/services)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>La Région alertera dès le démarrage du programme les organismes prestataires des informations qui leur seront demandés tous les ans => demande aux organismes prestataires de comptabiliser le nombre de porteurs de projet et d'entreprises soutenus – accompagnés via un fichier de relevé des bénéficiaires de l'opération (répertoriant notamment les informations suivantes : nom/prénom, date de naissance, N°SIRET si création d'entreprise...).</p> <p>Chaque année, la Région procèdera à une extraction de ses bases de données et consolidera les données. Le risque de double-compte est présent : les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement qui peut s'étendre d'une année sur l'autre. Un contrôle de fiabilité de la donnée est cependant effectué lors de l'analyse de la demande de paiement afin d'éliminer ces doubles comptes</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

ntitulé de l'indicateur		Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises
Nature	Résultat	
N°	R004	
Définition	Le taux de survie à 3 ans des entreprises créées en 2010 représente la proportion d'entreprises créées en 2010 qui étaient toujours en activité trois ans plus tard.	
Justification du choix de l'indicateur	Reflète directement l'objectif de cet OS et mesure l'ensemble des entreprises régionales (pas seulement celles soutenues par du FEDER)	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	72.7	
Année de la valeur de référence	2013	
Valeur cible 2023	75	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Il s'agit d'un indicateur agrégé, calculé par l'INSEE. Il est déterminé sur la base d'un suivi de cohorte ; chaque année, une cohorte différente est suivie. La dernière cohorte suivie est celle de 2006 (le taux de survie à 3 ans de la cohorte 2010 sera disponible seulement en 2015).</p> <p>Explication de la valeur cible 2023 :</p> <p>Il y a une dégradation avec la crise (tombé à 54,1%), il s'agit de revenir au taux de 2009 (67,6%) et de le dépasser.</p>	
Renseignement	Source	INSEE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Une convention lie l'INSEE et la Région. Dans le cadre de cette convention, l'INSEE assurera annuellement le suivi de cet indicateur et fournira les données relatives à son évolution au Conseil régional.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-3.d.1 – Agir pour préserver l’emploi industriel et artisanal

Intitulé de l’indicateur		Nombre d’entreprises bénéficiant d’un soutien
Nature	Réalisation	
N°	CO01	
Définition	<p>Il s’agit du nombre d’entreprises recevant toute forme de soutien des fonds structurels (que ce soutien soit une aide d’Etat ou non) : financier (subventions, instruments financiers) ou non financier (conseil, assistance).</p> <p>Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice et intervenant dans le champ concurrentiel. La forme juridique de l’entreprises peut être diverse (y compris organismes de formation, exploitants de transport, etc), quelle que soit sa taille (PME et grandes entreprises).</p>	
Justification du choix de l’indicateur	Représente l’ensemble des types de soutien auprès des entreprises	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L’indicateur couvre des actions représentant 55.5% de l’enveloppe de l’axe. 100% de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	17 539	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Cet indicateur somme les IC 2, 3 et 4 sélectionnés dans l’OS. Le calcul des valeurs de ces indicateurs sont détaillés dans les fiches suivantes. En synthèse :</p> <p>Valeur cible 2023 de l’IC 4 : 17 355 Valeur cible 2023 de l’IC 2 : 80 Valeur cible 2023 de l’IC 3 : 104 Soit un total de 17 539 entreprises</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	La Région consolidera les données des IC 2, 3 et 4, en veillant dans la mesure du possible à éviter les doubles comptes (sur la base des n° SIRET)

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
Nature	Réalisation
N°	C004
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien n'impliquant pas un transfert financier direct = conseil, service consultance, accompagnement collectif
Justification du choix de l'indicateur	Le soutien (conseil, formation) n'est pas financier ; l'indicateur concerne l'action 9 et 9bis (Renforcement du capital humain et Structuration des filières)
Cadre de performance	non
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 18% de l'enveloppe de l'axe – 32.4% de la PI - OS.
Unité de mesure	Entreprise
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	17 355
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de quantification	<p>Action 9 (capital humain) Les deux principaux sous-types d'actions sont Programmes sectoriels, la GPEC artisanat et la GPECT.</p> <p><u>GPECT :</u> A ce jour, 3 démarches de GPECT sont identifiées en Région Centre-Val de Loire sur l'ensemble de la programmation 2014-2020 pour 236 912.48 € de coût total. Chacune implique en moyenne 30 entreprises. Sur la base des démarches existantes, ce sont donc : 3 démarches x 30 entreprises = 90 entreprises qui pourront bénéficier d'un soutien.</p> <p><u>GPEC artisanat :</u> Sur la période 2007-2013, les réalisations dans le domaine de la GPEC artisanat ont eu un coût total de 7 777 566 € et ont concerné 3 191 entreprises, soit un coût unitaire moyen de 2 437 € par entreprise. Par ailleurs, pour tenir compte du changement de contexte en 2014-2020 (problèmes budgétaires des chambres consulaires, incertitudes sur les régimes d'aides des actions collectives), le coût unitaire retenu pour la période 2014-2020 est relevé à 2 500 €. Pour la période 2014-2020, les opérations dans le domaine de la GPEC artisanat ont un coût total prévisionnel de 6 512 897 €. Ce sont alors 2 605 entreprises qui pourraient bénéficier des réalisations => 6 512 897 € / 2500 = 2605.15 arrondi à 2605</p> <p>Action 9 bis (structuration des filières) <u>Volet clusters / grappes d'entreprises :</u> Certains clusters, plutôt de petite taille, mobilisent du FEDER. Ils accueillent environ 130 entreprises. Ils reçoivent une aide annuelle. Sans les doubles comptes, ce sont donc 130 entreprises qui bénéficieront d'un soutien à travers les clusters sur la période 2014-2020 avec</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		<p>une enveloppe FEDER de 2 077 706€.</p> <p>Action 9 <u>Démarches mises en œuvre par les chambres consulaires consulaires – Programmes sectoriels :</u> Réalizations 2007-2013 : Les chambres consulaires ont transmis à la Région la liste des entreprises bénéficiaires finaux de la mesure 33 relative au soutien aux filières. La Région a consolidé les données et il en ressort que 9 800 entreprises ont pu être soutenues, grâce à une dotation FEDER de 5 471 890 et pour un coût total de 6 040 000 €. Il est à noter que certaines chambres consulaires ont pu compter à plusieurs reprises des entreprises. Le coût unitaire moyen d'un soutien à une entreprise s'est donc élevé en coût total à 616 €. Calcul de la valeur cible 2023 : Pour tenir compte du changement de contexte en 2014-2020 le coût unitaire retenu pour la période 2014-2020 est relevé à 700 €. Sachant que le coût total des démarches mises en œuvre par les chambres devraient atteindre 10 170 835 € ((2 034 167 € FEDER *100) / 20% taux d'intervention), le nombre d'entreprises bénéficiaires pourrait s'élever à : 10 170 835 € / 700 € = 14 529.76 arrondi à 14 530 entreprises</p> <p>Soit une valeur cible 2023 égale à 90 + 2 605 + 130 + 14 530 = 17 355 entreprises</p>
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional (direction Artisanat/ESS + DISDI)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Consolidation des données pour les différents volets d'actions. Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires sans double compte (sur la base des n°SIRET) ; Concernant les démarches mises en œuvre par les chambres consulaires, la Région les alertera dès le démarrage du programme sur la nécessité de transmettre le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un soutien, sans double compte. Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procédera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions
Nature	Réalisation
N°	CO02
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien sous la forme d'une aide financière directe non remboursable, uniquement subordonnée à la réalisation du projet (subventions)
Justification du choix de l'indicateur	Représente l'action 10 qui vise à cofinancer les investissements industriels - productifs sous forme de subventions
Cadre de performance	oui
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 39.7 % de l'enveloppe de l'axe – 54.9% de la PI - OS
Unité de mesure	Entreprise
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	80
Valeur intermédiaire 2018	15
Méthode de quantification	<p><u>Valeur cible 2023 :</u></p> <p>Calcul de la valeur cible sur la base des projets déjà programmés au 31/12/2018 = cout total des entreprises soutenues 25 137 139 € / 1 675 809 € (CTE / entreprise) = 15 entreprises soutenues</p> <p>Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, la maquette FEDER de l'action 10 est réabondée de 5, 11 millions d'euros. Le montant de la maquette sur la totalité de la programmation passe donc de 7 705 361 € à 12 815 000 €.</p> <p>Considérant l'ancienne cible de 50 entreprises déterminée précédemment sur la maquette de 7 705 361 €, le réabondement de 5, 11 millions d'euros supplémentaires permet ainsi de financer 30 nouvelles entreprises .</p> <p>Estimation de la nouvelle valeur cible 2023 suite à l'abondement du PO, sur la base des projets programmés par le biais de l'ancienne maquette (projets déposés avant fin 2019):</p> <p style="padding-left: 20px;">CTE : 1 675 809 Euros/entreprise</p> <p style="padding-left: 20px;">CTE global de l'action 10 après réabondement : 134 064 738 €</p> <p style="padding-left: 20px;">134 064 738 € / 1 675 809 € = 80 entreprises soutenues</p> <p><u>Valeur cible 2018 :</u> Le montant en coût total éligible des réalisations estimé à la fin 2018 est de 25 137 139€. Soit une valeur cible intermédiaire de 25 137 139 € / 1 675 809 € = 15 entreprises soutenues fin 2018</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Le risque de double compte est limité ; un suivi sera assuré à travers la dénomination des entreprises (base n° SIRET). Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.

Intitulé de l'indicateur	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	
Nature	Réalisation	
N°	CO06	
Définition	Valeur totale de la contribution privée au soutien apporté lorsque celui-ci revêt la forme d'une subvention. Ici il s'agit de l'aide privée pour les investissements productifs (action 10) Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est le pendant de l'IC2	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 39.7 % de l'enveloppe de l'axe – 54.9% de la PI - OS	
Unité de mesure	euro	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	107 000 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Calcul de la valeur cible 2023 :</p> <p>Calcul de la valeur cible sur la base des projets déjà programmés coût total des entreprises soutenue : CTE / entreprise 1 675 809 €</p> <p>Calcul de la cible à 2023 : 1 675 809 Euros/entreprise</p> <p>CTE : 1 675 809 Euros/entreprise</p> <p>CTE global de l'action 10 après réabondement : 134 064 738 €</p>	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		134 064 738 € / 1 675 809 € = 80 entreprises soutenues
		Le coût global de l'action 10 est 134 064 738 €, il est retenu un taux d'aides publiques moyen de 20%. Par conséquent, les investissements privés représenteront 80% du coût total des opérations à soutenir. L'investissement privé s'élèvera donc à 107 251 790, 40 M€ arrondi à environ 107 000 000€
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Plan de financement du projet : la Région consolidera les données par source de financement (FEDER, autres sources de financement public, financements privés). Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet.

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions en réponse à la crise de la COVID 19
Nature	Réalisation
N°	CV22
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien sous la forme d'une aide financière directe non remboursable, uniquement subordonnée à la réalisation du projet (subventions)
Justification du choix de l'indicateur	Représente l'action 10 qui vise à cofinancer les investissements industriels - productifs sous forme de subventions et exclusivement les entreprises soutenues suite à la crise du COVID 19
Cadre de performance	non
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 39.7 % de l'enveloppe de l'axe – 54.9% de la PI - OS
Unité de mesure	Entreprise
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	30
Méthode de quantification	Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, la maquette FEDER de l'action 10 est réabondée de 5, 11 millions d'euros. Le montant de la maquette sur la totalité de la programmation passe donc de 7 705 361 € à 12 815 000 €. Considérant la cible de 50 entreprises sur l'ancienne maquette, le réabondement permet ainsi de financer 30 entreprises supplémentaires. Estimation de la nouvelle valeur cible 2023 suite à l'abondement du PO, sur la base des projets programmés par le biais de l'ancienne

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		<p>maquette (projets déposés avant fin 2019):</p> <p>CTE : 1 675 809 Euros/entreprise</p> <p>CTE global des entreprises financées par le réabondement COVID : 50 274 277 €</p> <p>50 274 277 € / 1 675 809 € = 30 entreprises soutenues</p>
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>Le risque de double compte est limité ; un suivi sera assuré à travers la dénomination des entreprises (base n° SIRET).</p> <p>Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
Nature	Réalisation
N°	CO03
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions, sous forme de prêt, de bonification d'intérêts, de garantie de crédit, de capital-risque ou d'autres instruments financiers
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur représentant l'action 11 du programme (« accompagnement de la croissance et du développement des entreprises ») qui mobilise des instruments financiers
Cadre de performance	non
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 17.1% de l'enveloppe de l'axe – 23.7% de la PI - OS
Unité de mesure	Entreprise
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	104
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de	Instrument Financier SOFIMAC :

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

quantification	<p>L'instrument financier programmé sur cette action sur la période 2014-2020 est doté de 3 000 000€ de CTE dont 1 534 613€ de FEDER. Le ticket d'intervention des instruments financiers est de 750 000 euros soit 375 000 de FEDER par entreprise (avec une intervention de 50 % de FEDER) soit $1\,534\,613/375\,000 = 4.09$ entreprises arrondis à 4 entreprises seront soutenues en Région Centre-Val de Loire dans le cadre de cet instrument financier</p> <p>Instrument Financier Cap Rebond :</p> <p>L'instrument financier prévoit d'investir un montant total de 10 600 000 € par le biais de prêts variant de 10 000 € à 150 000 € par dossier. Le gestionnaire du dispositif BPI France prévoit d'intervenir auprès de 100 PME du territoire de la Région Centre-Val de Loire.</p> <p>Valeur cible 2023 :</p> <p>4 entreprises soutenues via l'instrument financier géré par SOFIMAC + 100 entreprises soutenues par le biais de l'instrument financier CAP Rebond = 104 entreprises</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires avec et sans double compte (sur la base des n°SIRET).</p> <p>Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	
Nature	Réalisation	
N°	CO07	
Définition	Valeur totale de la contribution privée au soutien apporté lorsque celui-ci revêt une forme autre qu'une subvention. Ici il s'agit de la contribution privée complétant la garantie Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur représentant l'action 11 du programme (« accompagnement de la croissance et du développement des entreprises ») qui mobilise des instruments financiers : fonds national de garantie . Cet indicateur est le pendant de l'IC3	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 17.1% de l'enveloppe de l'axe – 23.7% de la PI - OS	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	1 500 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Instrument Financier SOFIMAC :</p> <p>L'instrument financier programmé sur cette action sur la période 2014-2020 est doté de 3 000 000€ de CTE dont 1 534 613 € de FEDER et 1 500 000 € de fonds privés. Le ticket d'intervention des instruments financiers est de 750 000 euros mobilisant une contrepartie de 375 000 de fonds privés par entreprise soit : 375 000 euros de fonds privé x 4 entreprises soutenues = 1 500 000 d'investissements privés complétant le FEDER.</p> <p>Instrument Financier Cap Rebond :</p> <p>L'instrument financier Cap Rebond n'a pas d'impact sur cet indicateur. Le complément à la participation financière FEDER est apporté par l'autofinancement de BPI France Financement, contrepartie publique.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Plan de financement du projet : la Région consolidera les données par source de financement (FEDER, autres sources de financement public, financements privés). Le soutien à comptabiliser concerne les dépenses éligibles et non éligibles du projet

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions en réponse à la crise de la COVID 19	
Nature	Réalisation	
N°	CV23	
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions, sous forme de prêt, de bonification d'intérêts, de garantie de crédit, de capital-risque ou d'autres instruments financiers	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur représentant l'action 11 du programme (« accompagnement de la croissance et du développement des entreprises ») qui mobilise des instruments financiers et exclusivement les entreprises soutenues suite à la crise de la COVID 19	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 17.1% de l'enveloppe de l'axe – 23.7% de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	100	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Instrument Financier Cap Rebond : L'instrument financier prévoit d'investir un montant total de 10 600 000 € par le biais de prêts variant de 10 000 € à 150 000 € par dossier. Le gestionnaire du dispositif BPI France prévoit d'intervenir auprès de 100 PME du territoire de la Région Centre-Val de Loire.	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires avec et sans double compte (sur la base des n°SIRET). Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procédera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'emplois dans l'industrie
Nature		Résultat
N°		R005
Définition		Nombre d'emplois total et nombre d'emplois salariés par secteur Ne couvre pas le secteur agricole et les secteurs non marchands (administrations publiques, éducation non marchande, santé non marchande, emploi par les ménages de salariés à domicile)
Justification du choix de l'indicateur		En lien direct avec l'objectif
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Emploi	
Valeur de référence	160 000	
Année de la valeur de référence	2012	
Valeur cible 2023	146 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Source de la valeur de référence : recensement INSEE, chiffres 2012 Les données INSEE montrent que la région perd 4800 emplois industriels par an (estimations d'emplois / Années : 1989-2012). L'objectif régional est de limiter par l'intervention du FEDER la perte à 2000 par an (soit sur 7 ans une perte de 14 000 emplois au lieu de $4\ 800 \times 7 = 33\ 600$ emplois sans intervention du FEDER).	
Renseignement	Source	INSEE
	Entité responsable	Conseil régional (Direction Industrie, services, développement international)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Analyse des données INSEE, avec dans la mesure du possible un aperçu par secteur

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'emplois dans l'artisanat
Nature		Résultat
N°		R006
Définition		Effectif salarié total de l'artisanat et Effectif salarié de l'artisanat par secteur
Justification du choix de l'indicateur		En lien direct avec l'objectif
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Emploi	
Valeur de référence	78 990	
Année de la valeur de référence	2013	
Valeur cible 2023	78 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Source de la valeur de référence : Observatoire de la chambre régionale des métiers L'objectif est la stabilisation du nombre d'emplois	
Renseignement	Source	Observatoire de la chambre régionale des métiers
	Entité responsable	Conseil régional (Direction Artisanat, ESS)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Analyse des données de l'Observatoire, avec dans la mesure du possible un aperçu par secteur

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 2

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2
Nature		Financier
N°		F002
Définition		Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité. Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).
Justification du choix de l'indicateur		Définition règlementaire de l'indicateur
Cadre de performance	oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	64 525 516.00	
Valeur intermédiaire 2018	10 087 216.00	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la cible à 2013 :</u> L'axe 2 représente 17.82% du programme FEDER ; l'enveloppe FEDER de l'axe 2 représente donc 32 262 758.00 € Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FEDER, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 64 525 516.00 €.</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u> La baisse de la maquette de l'axe 2 aura un impact uniquement à compter de 2018. Les valeurs intermédiaires définies initialement sont ainsi maintenues. Le montant de la réserve a été exclu. Pour tenir compte de la montée en puissance progressive du programme et des délais de certification des dépenses, la valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 2 années de programmation (sur 7 années au total).</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuel
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des OS de l'axe

Axe 3 - Une société numérique : infrastructures, usage et mutualisations

Rappel de l'architecture de l'axe 3

OS-FEDER-2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) d'ici 2023

- Action 12 - Infrastructures très haut débit : Investissements de déploiement du très haut débit jusqu'à l'abonné et Etudes préalables à l'investissement (repérage des réseaux, études économiques, études d'ingénierie) ainsi que les processus permettant un suivi des déploiements (Systèmes d'Information géographique dédiés)

OS-FEDER-2.c.1 – Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique

- Action 13 - E-Santé
- Action 14 - E-éducation
- Action 15 - E-administration
- Action 16 – Tiers lieux d'innovation numérique

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) d’ici 2023

Intitulé de l’indicateur	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d’un accès à un service supérieur à 30 Mbps
Nature	Réalisation
N°	Spécifique – SO03
Définition	<p>Nombre de ménages, entreprises et établissements publics qui peuvent accéder à Internet à une vitesse de téléchargement d'au moins 30 Mb/sec et qui n'avaient auparavant aucun accès ou seulement un accès plus limité. La possibilité d'accès résulte directement des opérations financées grâce au soutien du FEDER. Sont comptabilisés les ménages, entreprises et établissements publics ayant une possibilité d'accès à large bande (même s'ils n'ont pas souscrit un abonnement) et non pas uniquement ceux ayant choisi d'être connectés</p> <p>Il est entendu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 'Ménages' = les logements de particuliers recouvrant les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants. (Recensement population INSEE 2010) • 'Entreprises et établissements publics' = les entreprises et les établissements publics (Ecole, lycées, collège, service public, centre de recherche, enseignement supérieur, administration...) avec un effectif salarié supérieur à 0. (Source : Fichier CLAP (Connaissance Locales de l'Appareil Productif) INSEE 2011). <p>Le zonage concerné par l’indicateur correspond aux zones arrières des communes les plus peuplées de chaque département,</p>
Justification du choix de l’indicateur	<p>Cet indicateur permet de suivre au plus près la logique d’intervention du PO Centre, puisque les projets d’investissements soutenus par le FEDER bénéficieront à 3 catégories d’acteurs : les ménages, les établissements publics et les entreprises.</p> <p>Cet indicateur est donc plus large que l’indicateur commun n°10 (qui porte uniquement sur les ménages) : il intègre l’indicateur commun n°10, mais intègre également le nombre d’entreprises et d’établissements publics.</p>
Cadre de performance	Oui
Justification du choix	<p>Cet indicateur couvre 75.4% de l’enveloppe de l’axe. – 100% de la PI- OS</p> <p>L’atteinte de la valeur intermédiaire est étroitement liée aux interventions bénéficiant d'un soutien. Les valeurs cibles ont été identifiées de façon transparente (sources identifiées et calculs vérifiables).</p>
Unité de mesure	Prise (1 prise = 1 ménage ou 1 entreprise ou 1 établissement public)
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	118 000
Valeur intermédiaire 2018	50 000
Méthode de quantification	<p><u>Données générales</u> :</p> <p>L’indicateur est construit à partir du nombre de prises installées (construites et raccordables), permettant les raccordements individuels des logements, entreprises et établissements publics.</p> <p>La définition de la valeur repose sur les données réactualisées en septembre 2018 au regard du rythme des déploiements en cours. Les projections départementales ainsi réajustées du nombre de prises FTTh financées par le FEDER et raccordables d’ici fin 2023 sur les zones</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>arrières des communes les plus peuplées de chaque département 18/36/28 et 45 donnent un total 118 000 ('Ménages' + 'Entreprises et établissements publics') réparties de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cher :15 000 prises; o Loiret 40 000 prises ; o Indre : 23 000 prises o Eure-et-Loir : 40 000 prises <p>La valeur cible 2023 est donc : 118 000 nouvelles prises</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Les SMO ou les Conseils généraux de la Région Centre-Val de Loire ont transmis les estimations en terme d'objectifs de livraison de prise sur les zones arrières des communes les plus peuplées de leurs territoires en 2018. Les SMO 28/18/36 déclareront des réalisation fin 2018, l'objectif intermédiaire est de 50.000 prises (logements + entreprises + établissement public) pour tenir compte des délais de transmission et de paiement des dossiers le 31/12/2018.</p> <p>Au final, l'objectif global au 31/12/2018 s'élèverait alors à 47.500 logements (95%) et 2.500 établissements publics et privés (5%), soit 50.000 de locaux desservis en THD (100%).</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Gestionnaires de RIP)
	Entité responsable	Conseil régional Centre et GIP RECIA
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Les données seront obtenues dans le cadre du conventionnement FEDER avec chaque bénéficiaire (pièces du marché de travaux, bons de commandes, factures ...).</p> <p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés. <p>La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les six mois, conjointement à la saisie cartographique des entreprises, des établissements publics et des logements, ce qui permettra de chiffrer précisément les deux indicateurs retenus : le nombre de prises FTTH raccordables et le nombre de prises de locaux desservis en THD (> 30 Mbits) qui inclut FTTH, VDSL et FTTO.</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	
Nature	Réalisation	
N°	C010	
Définition	<p>Nombre de ménages qui peuvent accéder à Internet à une vitesse de téléchargement d'au moins 30 Mb/sec et qui n'avaient auparavant aucun accès ou seulement un accès plus limité. La possibilité d'accès doit résulter directement de l'aide. L'indicateur mesure les ménages ayant une possibilité d'accès à large bande et non pas les ménages ayant choisi d'être connectés. (définition UE)</p> <p>Le zonage concerné par l'indicateur correspond aux zones arrières des communes les plus peuplées de chaque département</p>	
Justification du choix de l'indicateur	<p>Cet indicateur permet de suivre une partie des réalisations du programme, en se focalisant sur celles qui bénéficient directement à des ménages.</p> <p>Cet indicateur est une des composantes de l'indicateur spécifique S003 qui comptabilise les réalisations bénéficiant non seulement aux ménages, mais également aux entreprises et aux établissements publics.</p>	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'indicateur spécifique S003 reflète mieux les interventions du PO Centre, puisque l'intervention régionale vise non seulement les ménages, mais également (et en priorité) les entreprises et établissements publics.	
Unité de mesure	Ménage (1 ménage = 1 prise)	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	104 094	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>L'indicateur est construit à partir du nombre de prises installées (construites et raccordables), permettant les raccordements individuels des logements, entreprises et établissements publics.</p> <p>La définition de la valeur à 2023 repose sur les données prévisionnelles réactualisées en avril 2018 par les gestionnaires de RIP d'après les informations inscrites dans les projets programmés, déposés et en cours de montage</p> <p>Les projections départementales ainsi réajustées (ajustées par rapport aux SDTAN) du nombre de prises FTTh raccordables d'ici fin 2023 sur les zones arrières des 10 communes les plus peuplées de chaque département donnent un total de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Cher : 12 430 prises; o Loiret 34 000 prises ; o Indre : 21 064 prises o Eure-et-Loir : 36 600 prises <p>= 104 094 nouvelles prises sont raccordables d'ici 2023;</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Gestionnaires de RIP)
	Entité responsable	Conseil régional Centre et GIP RECIA

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Les données seront obtenues dans le cadre du conventionnement FEDER avec chaque bénéficiaire (pièces du marché de travaux, bons de commandes, factures ...).</p> <p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés. <p>La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les ans, et permettra de chiffrer précisément les ménages impactés.</p>

Intitulé de l'indicateur	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	
Nature	Résultat	
N°	R007	
Définition	Sont considérés comme couverts les logements, les entreprises et les établissements publics pouvant bénéficier d'un accès supérieur à 30 Mbps (même s'ils n'ont pas souscrit d'abonnement), toutes technologies confondues, que l'accès résulte des réalisations du programme ou non (les déploiements ont pu être réalisés par les opérateurs privés et les RIP).	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est en lien direct avec l'objectif visé et mesure une évolution qui n'est pas uniquement liée aux réalisations du programme.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	% de la population régionale	
Valeur de référence	0.73% de la population régionale (soit 8 317 prises)	
Année de la valeur de référence	2013	
Valeur cible 2023	90% de la population régionale (soit 1.015.500 prises)	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Méthode de quantification de la valeur de référence 2013 :</u> Données issue de la SCoRAN (d'après des SDAN) : 8 317 prises.</p>	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

D'après les populations légales au 1^{er} janvier 2009, les 1.842 communes de la Région Centre-Val de Loire totalisaient 2.538.590 habitants. Cette même année, la taille moyenne d'un foyer en Région Centre-Val de Loire est de 2,24 habitants (source : INSEE). On considère donc qu'une prise permet de desservir 2,24 personnes.

En 2013, les 8 317 prises déployées couvraient 26.208 habitants (8 317 X 2,24), soit 0.73% de la population ($[(18630/2.538.590)*100]$).

Méthode de quantification de la cible 2023 :

Une enquête auprès des Conseils généraux et SMO a été réalisée en septembre 2014 afin d'actualiser les perspectives de déploiement des prises offrant un service supérieur à 30 Mbps à l'horizon 2022 (cf. tableau ci-dessous). Au total, 1.274.000 prises seraient déployées en 2022, dont 611.000 de la part de l'initiative publique et 663.000 de la part de l'initiative privée. Sur ces 1.274.000 prises, 1.015.500 proposeront un service > 30 Mbps ; c'est donc ce nombre qui est retenu comme cible 2023.

Objectifs de couverture en nombre de prises desservies en 2022							
Source : Départements ou SMO septembre 2014, à l'exception du 41 (SDTAN)							
	Cher (18)	Eure et Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire	Loir et Cher (41)	Loiret (45)	Région Centre-Val de Loire
FTTH public	55 000	89 500	53 000	64 000	70 000	60 000	391 500
MED	3 000	16 000	9 800	27 000	16 000	48 000	119 800
Radio	28 500	32 000	0	0	39 500	0	100 000
FTTH privé	64 000	48 000	39 000	278 000	69 000	165 000	663 000
FTTH public et privé (> 30 mbps)	119 000	137 500	53 000	342 000	139 000	225 000	1 015 500
Total	150 500	185 500	101 800	369 000	194 500	273 000	1 274 300
<i>dont prises publiques</i>	<i>86 500</i>	<i>137 500</i>	<i>62 800</i>	<i>91 000</i>	<i>125 500</i>	<i>108 000</i>	<i>611 300</i>
<i>dont prises privées</i>	<i>64 000</i>	<i>48 000</i>	<i>39 000</i>	<i>278 000</i>	<i>69 000</i>	<i>165 000</i>	<i>663 000</i>

D'après les populations légales au 1^{er} janvier 2009, les 1.842 communes de la Région Centre-Val de Loire totalisaient 2.538.590 habitants. Cette même année, la taille moyenne d'un foyer en Région Centre-Val de Loire est de 2,24 habitants. On considère donc qu'une prise permet de desservir 2,24 personnes.

En 2023, les 1.015.500 prises déployées couvriront 2.274.300 habitants (1.015.500 X 2,24), soit 90% de la population ($[(2.274.300/2.538.590)*100]$).

Renseignement	Source	Les données font l'objet d'une actualisation dans le cadre d'un observatoire régional permettant de suivre les déploiements réalisés par les opérateurs privés et les RIP.
---------------	--------	--

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Entité responsable	GIP RECIA
	Fréquence	Tous les 2 ans
	Modalités de collecte et traitement	<p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés. <p>La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les deux ans, et permettra de chiffrer précisément les ménages impactés.</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique.

Intitulé de l'indicateur	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	
Nature	Réalisation	
N°	Spécifique – S004	
Définition	<p>Expérimentations = nouveaux services numériques, basées sur le développement technique de nouveaux services et visant le développement de l'usage de ces nouveaux services. Ces expérimentations seront ciblées sur 4 secteurs :</p> <p>*e-éducation : il s'agit de prolonger la dynamique 2007-2013 et l'adapter à la réalité des usages (ergonomie, efficacité des services) pour avoir un réel développement des ENT (50/50 entre investissement et animation)</p> <p>*e-santé : il s'agit de regrouper des acteurs dans un système cohérent d'échange d'information (animation nécessaires, formation)</p> <p>*e-administration : il s'agit de faire évoluer les pratiques (process, interopérabilité...)</p> <p>*Tiers-lieux d'innovation numérique : il s'agit de faciliter le télé-travail, lieux de médiation numérique</p>	
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur est directement aux réalisations : soutenir des expérimentations de nouveaux services numériques	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	L'indicateur couvre 24.6% de l'enveloppe FEDER de l'axe. 100 % de l'OS - PI	
Unité de mesure	Service numérique	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	40	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>1 projet = 1 'nouveau service numérique'</p> <p>Il est prévu 40 projets , donc 40 'nouveaux services numériques' en 2023.</p> <p>Chaque projet devrait bénéficier d'une aide FEDER moyenne de 300 K€.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : projet soutenu

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	
Nature	Résultat	
N°	R008	
Définition	Au-delà du développement technologique soutenu à travers les réalisations du programme, il s'agit d'apprécier l'appropriation par les publics cibles des nouveaux services expérimentés. L'indicateur mesure donc le taux d'utilisation par les publics cibles des nouveaux services numériques soutenus dans les 4 domaines (e santé, e éducation, e administration, tiers lieux d'innovation numérique)	
Justification du choix de l'indicateur	L'objectif vise à développer l'utilisation de nouveaux services. L'indicateur est en lien direct avec l'objectif et porte sur le résultat attendu (des usages plus développés des services). Compte tenu de la difficulté d'utiliser un indicateur régional 'macro' et de la dimension expérimentale du soutien du FEDER, l'indicateur de résultat ne porte que sur les actions soutenues, mais avec une approche utilisation. Les opérations soutenues auront permis de développer l'offre, le taux d'utilisation permettra de mesurer le degré d'utilisation de cette offre.	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	0	
Année de la valeur de référence	2014	
Valeur cible 2023	50	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Taux d'utilisation parmi les usagers de la communauté concernée par le service sur le périmètre du projet.</p> <p>Les objectifs sont de toucher en 2023, 50% des publics cibles des 40 projets réalisés (40 % de 4 projets en 2018).</p> <p>Les taux d'utilisation sont mesurables dans chaque secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> *e-éducation : à travers le suivi de l'utilisation des ENT *e-santé : à travers le suivi des professionnels utilisateurs (= part de la communauté ciblée par les expérimentations) *e-administration : à travers le suivi du taux d'utilisation *Tiers-Lieux : à travers le suivi du taux de fréquentation des tiers-lieux cofinancés <p>De façon générale, pour garantir que les taux d'utilisation seront suivis, l'éligibilité des instruments de métrologie dans les dépenses obligatoires des projets pourra être envisagée.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via le bénéficiaire / porteur de projet)
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	A deux reprises (fin 2018 et fin 2023)
	Modalités de collecte et traitement	Le bénéficiaire en amont du projet liste le nombre d'usagers maximum de son projet. Pour les données 2018 et 2023 le bénéficiaire transmettra les taux d'utilisation consolidés par enquête le cas échéant.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 3

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 3
Nature	Financier	
N°	F003	
Définition	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité. Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).	
Justification du choix de l'indicateur	Définition règlementaire de l'indicateur	
Cadre de performance	oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	59 105 646.00	
Valeur intermédiaire 2018	19 474 087.00	
Méthode de quantification	<p>L'axe 3 représente 16.33% du programme FEDER ; l'enveloppe FEDER de l'axe 3 représente donc 29 552 823€. Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FEDER, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 59 105 646 €.</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Le montant de la réserve a été exclu. Pour tenir compte de la montée en puissance progressive du programme et des délais de certification des dépenses, la valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 2 années de programmation (sur 7 années au total).</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des OS de l'axe

Axe 4 – La transition vers une économie à faible teneur en carbone

Rappel de l'architecture de l'axe 4

OS-FEDER-4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

- Action 17 - Actions d'animation, de sensibilisation, de formation et de structuration des filières
- Action 18 - Démonstrateurs
- Action 19 - Instruments financiers

OS-FEDER-4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

- Action 20 – Actions d'accompagnement, d'animation, d'ingénierie, de Formation et d'Observation
- Action 21 - Démonstrateurs
- Action 22 - Instruments financiers

OS-FEDER-4.e.1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans Châteauneuf

- Action 23– Rénovation de nouvelles liaisons en milieu urbain et périurbain : axe Orléans – Châteauneuf => Investissements dans la rénovation de la ligne existante

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

Intitulé de l'indicateur	Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	
Nature	Réalisation	
N°	CO30	
Définition	Augmentation de la capacité de production d'énergie des infrastructures utilisant des ressources d'énergie renouvelable, construites/équipées dans le cadre du projet. Sont incluses l'électricité et l'énergie thermique Il s'agit de la puissance thermique équivalente installée.	
Justification du choix de l'indicateur	Les actions de cet OS contribuent à la production d'énergies renouvelables. Les projets retenus pour cet indicateur prennent en compte les ENR suivantes : géothermie (dont garantie géothermie), bois énergie et méthanisation.	
Cadre de performance	Oui	
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 80.99 % de l'OS – PI et 29.96% de l'axe	
Unité de mesure	MW	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2018	0	
Valeur cible 2023	16.33	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Valeur intermédiaire 2018</u> Au 31/12/2018, aucun projet n'est achevé. Ceci s'explique par la typologie de projets soutenus qui nécessitent un temps de maturation et construction longs. La valeur intermédiaire est donc à 0.</p> <p><u>Valeur cible 2023</u> D'après les données nationales de l'ADEME (Fonds chaleur), Géothermie 8.13 + Bois énergie 3.69 + Méthanisation 4.51 = 16.33 Le détail figure ci-après :</p>	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

GEOOTHERMIE				
Ratios	Géothermie sur nappe = 5502€/tep Géothermie sur champ de sondes = 20 979€/tep Mix «1/2 nappe- 1/2 sonde» : 13 240,5€/tep (si l'on fait le choix de valoriser autant de tep sur nappe que sur sonde)			
Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)	Sur nappe :	473	€/MWh
		Sur sonde :	1 804	€/MWh
Mix « ¾ nappe- ¼ sonde » :		1 138	€/MWh	
Calculs	Conversion en MW (d'après la directive européenne 2009/28/CE, le nombre d'heures moyen d'utilisation à pleine charge (HPC) de ces installation = 2070 heures/an)	Sur nappe :	979 290	€/MW
		Sur sonde :	3 734 009	€/MW
		Mix « ¾ - ¼ » :	2 356 650	€/MW
Calculs	Soit en moyenne	2 356 650	€/MW	
Montant total CTE		19 151 200	€	
Calcul de la cible		8,13	MW	
		Montant FEDER	part FEDER dans le financement	Enveloppe en coût global
Géothermie		6 060 480	40%	15 151 200
Garantie Géothermie		1 000 000	25%	4 000 000
Bois énergie				
Ratios	Bois Energie = 12 000€/tep			
Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)	1 032	€/MWh	
	Conversion en MW : le nombre d'heures moyen d'utilisation à pleine charge (HPC) de ces installation = 1500 heures/an)	1 547 721	€/MW	
Calculs	Soit en moyenne	1 547 721	€/MW	
Montant total CTE		5 714 286	€	
Calcul de la cible		3,69	MW	
		Montant FEDER	part FEDER dans le financement	Enveloppe en coût global

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Chaufferies bois	2 000 000	35%	5 714 286
	TOTAL	2 000 000	35%	5 714 286
	METHANISATION			
	Ratios	Methanisation = 9 500€/tep		
Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)		817	€/MWh
	Conversion en MW : le nombre d'heures moyen d'utilisation à pleine charge (HPC) de ces installation = 8000 heures/an)		6 534 824	€/MW
		Soit en moyenne	6 534 824	€/MW
	Montant total CTE		29 500 000	€
	Calcul de la cible		4,51	MW
		Montant FEDER	part FEDER dans le financement	Enveloppe en coût global
	méthanisation	5 900 000	20%	29 500 000
Renseignement	Source	SYNERGIE		
	Entité responsable	Conseil régional (PEE)		
	Fréquence	Annuelle		
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation dont études à postériori		

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Diminution annuelle estimée des émissions de GES																																								
Nature	Réalisation																																								
N°	CO34																																								
Définition	Estimation de diminution totale <u>annuelle</u> à la fin de la période (2023), basée sur la quantité d'énergie primaire économisée dans une année donnée grâce aux interventions soutenues (soit une année après l'achèvement du projet ou l'année civile suivant l'achèvement du projet)																																								
Justification du choix de l'indicateur	Les actions de cet OS contribuent à la diminution des GES relatifs aux projets financés En cohérence avec l'indicateur précédent, il a été retenu de mesurer cet indicateur sur les projets de géothermie (démonstrateurs).																																								
Cadre de performance	Non																																								
Justification du choix	La DATAR déconseille de retenir cet indicateur dans le cadre de performance car il ne reflète pas directement les actions																																								
Unité de mesure	Tonnes équivalent CO2																																								
Valeur de référence	0																																								
Valeur cible 2023	9 889.10																																								
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet																																								
Méthode de quantification	<p>Les données ADEME établissent que :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5" style="background-color: yellow; text-align: center;">GEOOTHERMIE</td> </tr> <tr> <td>Source</td> <td colspan="4">Données nationales ADEME</td> </tr> <tr> <td>Ratios</td> <td colspan="4">La géothermie permettent d'éviter 200gCO2/kWh Géothermie sur nappe = 5502€/tep Géothermie sur champ de sondes = 20 979€/tep</td> </tr> <tr> <td rowspan="6">Calculs</td> <td rowspan="2">Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)</td> <td>Sur nappe :</td> <td style="text-align: right; color: red;">473</td> <td>€/MWh</td> </tr> <tr> <td>Sur sonde :</td> <td style="text-align: right; color: red;">1 804</td> <td>€/MWh</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Conversion en kWh</td> <td>Sur nappe :</td> <td style="text-align: right; color: red;">0,473</td> <td>€/kWh</td> </tr> <tr> <td>Sur sonde :</td> <td style="text-align: right; color: red;">1,804</td> <td>€/kWh</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Conversion en gCO2 (1kWh=200gCO2)</td> <td>Sur nappe :</td> <td style="text-align: right; color: red;">0,002</td> <td>€/gCO2</td> </tr> <tr> <td>Sur sonde :</td> <td style="text-align: right; color: red;">0,009</td> <td>€/gCO2</td> </tr> </table>				GEOOTHERMIE					Source	Données nationales ADEME				Ratios	La géothermie permettent d'éviter 200gCO2/kWh Géothermie sur nappe = 5502€/tep Géothermie sur champ de sondes = 20 979€/tep				Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)	Sur nappe :	473	€/MWh	Sur sonde :	1 804	€/MWh	Conversion en kWh	Sur nappe :	0,473	€/kWh	Sur sonde :	1,804	€/kWh	Conversion en gCO2 (1kWh=200gCO2)	Sur nappe :	0,002	€/gCO2	Sur sonde :	0,009	€/gCO2
GEOOTHERMIE																																									
Source	Données nationales ADEME																																								
Ratios	La géothermie permettent d'éviter 200gCO2/kWh Géothermie sur nappe = 5502€/tep Géothermie sur champ de sondes = 20 979€/tep																																								
Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)	Sur nappe :	473	€/MWh																																					
		Sur sonde :	1 804	€/MWh																																					
	Conversion en kWh	Sur nappe :	0,473	€/kWh																																					
		Sur sonde :	1,804	€/kWh																																					
	Conversion en gCO2 (1kWh=200gCO2)	Sur nappe :	0,002	€/gCO2																																					
		Sur sonde :	0,009	€/gCO2																																					

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g)		Sur nappe :	2 365	€/tCO2	
			Sur sonde :	9 019	€/tCO2	
			Soit en moyenne :	5 692	€/tCO2	
	Montant total CTE pour la géothermie			19 151 200	€	
	Calcul de la cible (montant CTE * Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g))			3 364,35	tCO2	
	Bois énergie					
	Source					
	Ratios	le bois energie permet d'éviter 200gCO2/kWh Bois Energie = 12 000€/tep				
	Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)		1 032	€/MWh	
		Conversion en kWh		1,032	€/kWh	
		Conversion en gCO2 (1kWh=200gCO2)		0,005	€/gCO2	
		Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g)		5 159	€/tCO2	
		Montant total CTE pour le bois energie			5 714 286	€
		Calcul de la cible (montant CTE * Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g))			1 107,62	tCO2
	Méthanisation					
	Source					
	Ratios	La Methanisation permet d'éviter 150gCO2/kWh Methanisation = 9 500€/tep				
	Calculs	Conversion en MWh (1tep = 11 630 kWh = 11,63 MWh)		817	€/MWh	
		Conversion en kWh		0,817	€/kWh	
		Conversion en gCO2 (1kWh=150gCO2)		0,005	€/gCO2	
Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g)		5 446	€/tCO2			
Montant total CTE pour la géothermie			29 500 000	€		
Calcul de la cible (montant CTE * Conversion en tCO2 (1 t = 1.000.000 g))			5 417,13	tCO2		
Renseignement	Source	SYNERGIE				
	Entité responsable	Conseil régional				
	Fréquence	Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation dont études à postériori				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Chaleur produite par la géothermie
Nature		Résultat
N°		R009
Définition		Cet indicateur est de niveau macro : il prend en compte la chaleur produite par la géothermie au niveau régional et pas seulement sur les projets soutenus.
Justification du choix de l'indicateur		En lien direct avec l'objectif de l'OS : accroître la production de chaleur d'origine renouvelable thermique et donc la chaleur produite. 74% de l'enveloppe FEDER des actions relatives aux ENR est consacrée à la géothermie. Il est donc pertinent de suivre spécifiquement cette énergie renouvelable
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	MWh	
Valeur de référence ¹	68 605	
Année de la valeur de référence	2010	
Valeur cible 2023	1 950 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Calcul de la cible effectué sur la base des objectifs 2020 et 2050 du SRCAE (prolongement des courbes 'scénarios de développement des énergies renouvelables en Région Centre-Val de Loire' pour identifier la valeur cible 2030)	
Renseignement	Source	OREGES
	Entité responsable	Conseil régional (PEE)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Collecte et traitement des données menés par l'OREGES

¹ Attention : les valeurs pour la méthanisation devraient être revues à la baisse dans le SRCAE -> corriger la valeur en fonction du SRCAE modifié

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique
Nature		Résultat
N°		R010
Définition		Cet indicateur est de niveau macro : il prend en compte la chaleur produite par les autres ENR thermiques au niveau régional et pas seulement sur les projets soutenus.
Justification du choix de l'indicateur		En lien direct avec l'objectif de l'OS : accroître la production de chaleur d'origine renouvelable thermique et donc la chaleur produite. 74% de l'enveloppe FEDER des actions relatives aux ENR est consacrée à la géothermie. Toutefois, l'objectif est également d'accroître la production d'énergie renouvelable d'autres ENR thermiques il était également pertinent de suivre l'évolution de la chaleur produite de ces ENR. Compte tenu de leur poids, il est plus pertinent de les regrouper dans un seul indicateur
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	MWh	
Valeur de référence ²	4 635 957	
Année de la valeur de référence	2010	
Valeur cible 2023	10 325 581	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Calcul de la cible effectué sur la base des objectifs 2020 et 2050 du SRCAE (prolongement des courbes 'scénarios de développement des énergies renouvelables en Région Centre-Val de Loire' pour identifier la valeur cible 2030)	
Renseignement	Source	OREGES
	Entité responsable	Conseil régional (PEE)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Collecte et traitement des données menés par l'OREGES

² Attention : les valeurs pour la méthanisation devraient être revues à la baisse dans le SRCAE -> corriger la valeur en fonction du SRCAE modifié

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques
Nature		Résultat
N°		R011
Définition		Cet indicateur est de niveau macro : il prend en compte la consommation énergétique finale des ENR thermiques au niveau régional et pas seulement sur les projets soutenus.
Justification du choix de l'indicateur		Le PO FEDER intervenant sur les ENR thermiques, l'indicateur est centré sur ces ENR (bois-énergie, méthanisation, géothermie et solaire thermique).
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence ³	6.4%	
Année de la valeur de référence	2010	
Valeur cible 2023	17%	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Le Schéma Régional Climat Air Energie fixe des objectifs en termes de déploiement des ENR à horizon 2020 et 2050 ainsi que sur la baisse de la consommation énergétique finale en Région Centre-Val de Loire.	
Renseignement	Source	Observatoire OREGES
	Entité responsable	Conseil régional (PEE)
	Fréquence	annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Collecte et traitement des données menés par l'OREGES

³ Attention : les valeurs pour la méthanisation devraient être revues à la baisse dans le SRCAE -> corriger la valeur en fonction du SRCAE modifié

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

Intitulé de l'indicateur		Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré
Nature		Réalisation
N°		ICO31
Définition		Nombre de ménages dont le classement du logement en termes d'efficacité énergétique s'est amélioré (voir directive 2010/31/UE). L'amélioration du classement doit directement résulter de l'achèvement du projet
Justification du choix de l'indicateur		Reflète bien l'intervention qui vise à traiter l'efficacité énergétique dans les logements privés (démonstrateurs et instruments financiers)
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 12.99 % de l'OS – Pi et 5.76% de l'axe	
Unité de mesure	Ménage	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	588	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Logements privés (démonstrateurs – action 21) Pour les logements privés, le coût moyen d'une rénovation globale est de l'ordre de 24 500 €. L'enveloppe FEDER de l'action 21 consacrée aux logements privés est de 2 879 557 M€ avec une aide à hauteur de 20% soit un CTE de 14 397 785 € En termes de logements : $14\,397\,785 / 24\,500 = 587.66$ logements arrondis à 588</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : renseignement du nombre de ménages / dont études à postériori

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics
Nature		Réalisation
N°		ICO32
Définition		Les calculs sont basés sur les certificats de performance énergétique des bâtiments (voir article 12, paragraphe 1, point b) de la directive 2010/31/UE). Conformément aux délais fixés dans la directive, l'indicateur doit s'appliquer à tous les bâtiments publics d'une superficie utile totale de plus de 500 m ² et réhabilités grâce à une aide provenant des Fonds structurels. Si la construction débute après le 9 juillet 2015, le seuil pour les bâtiments publics est abaissé à une surface utile totale de 250 m ² . L'Autorité de Gestion peut inclure dans le calcul les bâtiments d'une surface inférieure de 250 m ² (ou 500 m ² avant le 9/7/2015). La valeur sera calculée à partir des certificats énergétiques délivrés avant et après la reconstruction. L'indicateur montrera la diminution totale de la consommation annuelle, et non pas le total de la consommation épargnée.
Justification du choix de l'indicateur		Reflète bien l'intervention qui vise à traiter l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (démonstrateurs et instruments financiers)
Cadre de performance	oui	
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 49.69 % de l'OS – Pi et 22.05% de l'axe	
Unité de mesure	kWh/an	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	11 011 517	
Valeur intermédiaire 2018	63 000	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible à 2023 :</u> Avec l'enveloppe globale de 36 705 057 € (30% FEDER) dédié aux bâtiments publics et un coût moyen de 500 €/m², cela permet de traiter 73 410. 114 m². D'après l'expérience 2007-2013 de la Région, le gain énergétique moyen est de 150 kWh/m²/an (données DAT). Soit : 73 410.114 x 150 = 11 011 517.1 kwh / an arrondi à 11 011 517</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire à 2018 :</u> Avec un enveloppe globale de 224 000 € pour l'unique projet et un coût moyen de 500 €/m², cela permet de traiter soient 428 M² soit 428x150 =63 000</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Calculs basés sur les certificats de performance énergétique des bâtiments délivrés avant et après la réhabilitation, conformément aux délais fixés dans la directive.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Diminution annuelle estimée des émissions de GES
Nature		Réalisation
N°		CO34
Définition		Estimation de diminution totale <u>annuelle</u> à la fin de la période (2023), basée sur la quantité d'énergie primaire économisée dans une année donnée grâce aux interventions soutenues (soit une année après l'achèvement du projet ou l'année civile suivant l'achèvement du projet)
Justification du choix de l'indicateur		Les actions de cet OS contribuent à la diminution des GES relatifs aux projets financés
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	La DATAR déconseille de retenir cet indicateur dans le cadre de performance car il ne reflète pas directement les actions	
Unité de mesure	Tonnes équivalent CO2	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	3 152	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Concernant les logements (privés et sociaux) :</u> Les données à disposition concernent les logements sociaux (source : DAT). Elles montrent que, sur la période 2010-2013, les projets de réhabilitation ont permis d'économiser en moyenne 26 Kg CO2/m2/an. Sur la base d'un objectif de 588 logements soutenus d'ici 2023, d'une superficie moyenne de 60m2, on obtient un gain potentiel de $588*60*26 = 917\ 280$ Kg CO2/ an, soit 917 tonnes de CO2 évités par an.</p> <p><u>Concernant les bâtiments :</u> L'indicateur IC 32 a pour cible 11 011 517 KWh par an d'ici 2023, soit 11 011 MWh/an. D'après le retour d'expérience de 200 audits (PCI) réalisée en 2012 et 2013 sur des bâtiments publics (communes) en Région Centre-Val de Loire, le ratio est de 203kg de CO2 évités par MWh économisés. Cela donne donc une cible de $11\ 011 * 203 = 2\ 235\ 233$ kg de CO2 évités par an, soit 2 235 tonnes de CO2 évités par an. La somme est : 2 235 + 917 = 3 152 T CO2 évités / an</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil Régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation dont études à postériori

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire
Nature		Résultat
N°		R012
Définition		Cet indicateur est de niveau macro : il prend en compte la consommation énergétique finale des ENR thermiques au niveau régional et pas seulement sur les projets soutenus.
Justification du choix de l'indicateur		Cet indicateur permettra de mesurer les résultats de l'objectif du PO qui consiste à réduire la consommation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire
Cadre de performance		Non
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance
Unité de mesure		GWh
Valeur de référence		33 988
Année de la valeur de référence		2008
Valeur cible 2023		19 070
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet
Méthode de quantification		Calcul de la cible effectué sur la base des objectifs 2020 et 2050 du SRCAE (prolongement des courbes 'consommations d'énergie en Région Centre-Val de Loire' pour identifier la valeur cible 2030 dans le secteur du bâtiment)
Renseignement	Source	OREGES
	Entité responsable	Conseil Régional (PEE)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Collecte des données (dont données SoeS) et traitement assuré par l'OREGES

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-6.f.1 - Réduire la production de déchets et développer la valorisation des ressources

Intitulé de l'indicateur		Capacités supplémentaires de traitement
Nature	Réalisation	
N°	SO16	
Définition	Somme des capacités de traitement supplémentaires de déchets des équipements	
Justification du choix de l'indicateur	Reflète bien l'intervention visant à réduire la production de déchets et développer la valorisation des ressources	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 100% de l'OS – Pi et 5.35 % de l'axe	
Unité de mesure	Tonne	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	42 000	
Méthode de quantification	<p>Centre de tri : selon le PRPGD, la capacité moyenne de tri de 30 000T/an paraît être la plus adaptée pour permettre la modernisation et l'équipement des installations afin d'accueillir les nouveaux déchets, en lien avec l'extension des consignes de tri.</p> <p>Pour d'autres équipements d'envergure plus locale on se base une capacité moyenne de 6 000 T/an.</p> <p>On estime environ 1 centre de tri et 2 autres projets locaux financés soit :</p> $1*30\ 000T + 2*6\ 000\ T = 42\ 000\ T$	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional Enquête et conventionnement
	Fréquence	1 fois lors de l'achèvement du projet
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation dont enquête à postériori

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Déchets ménagers et assimilés	
Nature	Résultat	
N°	R024	
Définition	Nombre de tonnes de déchets produits	
Justification du choix de l'indicateur	Un des objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Centre-Val de Loire est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 2020, et de 15% en 2025.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Tonne	
Valeur de référence	1 428 294	
Année de la valeur de référence	2015	
Valeur cible 2023	1 302 690	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Source : SINOE</p> <p>Les données sont issues d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités de la région Centre-Val de Loire ayant une compétence de collecte ou de traitement des déchets ménagers. Cette enquête porte sur l'organisation du service de gestion des déchets, les tonnages et destinations pour les flux d'ordures ménagères résiduelles, de collectes sélectives et les flux collectés en déchèterie.</p> <p><u>Calcul de la valeur cible</u></p> <p>Le PRPGD fixe un objectif de réduction de 15% entre 2010 et 2025 soit une production estimée à 1 302 690 T en 2023.</p>	
Renseignement	Source	Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Enquête

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Déchets du BTP	
Nature	Résultat	
N°	R025	
Définition	Nombre de tonnes de déchets produits	
Justification du choix de l'indicateur	Un des objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Centre-Val de Loire est de réduire la quantité de déchets du BTP de 10% entre 2010 et 2025	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Tonne	
Valeur de référence	7 367 713	
Année de la valeur de référence	2015	
Valeur cible 2023	6 778 296	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Source : Observatoire</p> <p>La Cellule économique régionale de la Construction (CERC) Centre-Val de Loire (association loi 1901) assure l'observation des déchets de chantiers issus du BTP en région Centre-Val de Loire. Les enquêtes ont réalisées auprès des installations de gestion des déchets du BTP, des entreprises de travaux publics, des entreprises du bâtiment et d'entretiens auprès de maitres d'ouvrage.</p> <p><u>Calcul de la valeur cible</u></p> <p>Le PRPGD fixe un objectif de réduction de 10% des déchets du BTP entre 2015 et 2025, soit une baisse de près de 740 000 Tonnes.</p>	
Renseignement	Source	Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Conventionnement

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Déchets des activités économiques	
Nature	Résultat	
N°	R026	
Définition	Nombre de tonnes de déchets produits	
Justification du choix de l'indicateur	Un des objectifs du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Centre-Val de Loire est de réduire la quantité de déchets issus des activités économiques de 10% entre 2010 et 2031.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Tonne	
Valeur de référence	1 113 209	
Année de la valeur de référence	2015	
Valeur cible 2023	1 057 548	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Les Déchets des activités économiques s'entendent hors déchets du BTP.</p> <p>À ce jour, il n'existe pas de données sources complètes recensant les productions de déchets non dangereux non inertes issus des activités économiques. Le gisement, dispersé sur un ensemble important de producteurs et en parti collectés en mélange avec les DMA, est mal connu et peu suivi. Ainsi, faute de données, le recours à l'utilisation de ratios de productions théoriques.</p> <p>Une méthode nationale de quantification est en cours d'élaboration par l'ADEME.</p> <p><u>Calcul de la valeur cible</u></p> <p>En prenant en compte les objectifs de réduction, la production attendue en 2023 de déchets non dangereux des activités économiques est d'environ 1 057 548 T..</p>	
Renseignement	Source	Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction de l'Environnement et de la Transition Ecologique)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Enquête et conventionnement

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 4

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 4
Nature		Financier
N°		F004
Définition		Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité. Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).
Justification du choix de l'indicateur		Définition réglementaire de l'indicateur
Cadre de performance	Oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	83 565 120.00	
Valeur intermédiaire 2018	29 474 786.00	
Méthode de quantification	<p>L'axe 4 représente 23.08% du programme FEDER ; l'enveloppe FEDER de l'axe 4 représente donc 41 782 560 €. Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FEDER, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 83 565 120 €.</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Le montant de la réserve a été exclu. Pour tenir compte de la montée en puissance progressive du programme et des délais de certification des dépenses, la valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 2 années de programmation (sur 7 années au total).</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des OS de l'axe

Axe 5 – La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés

Rappel de l'architecture de l'axe 5

OS-FEDER-3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Action 24 - Opérations d'investissement dans les structures d'accueil des entreprises en création ou en développement dans les quartiers politique de la ville ou à proximité ...

OS-FEDER-4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Action 25 – Actions de rénovation thermique des logements sociaux des quartiers politique de la ville

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Intitulé de l'indicateur		Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou à leur profit
Nature		Réalisation
N°		Spécifique – SO05
Définition		Les aménagements concernent des travaux de construction ou de réhabilitation. Ainsi, il peut s'agir d'un lieu déjà existant (friche, ancien logement...) qui n'était pas destiné à cet usage et est reconverti, ou d'un lieu qui avait perdu cet usage.
Justification du choix de l'indicateur		L'indicateur reflète directement le type d'action soutenu. Plus adapté que l'IC 39 qui est ciblé sur les bâtiments publics et commerciaux or on s'adresse à toute activité économique et entreprises en général
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Cet indicateur couvre des actions représentant 22.1% de l'enveloppe de l'axe – 100% de la PI - OS	
Unité de mesure	M ²	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	4097	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>La géographie prioritaire 2014-2020 devrait concerner une vingtaine d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Chaque EPCI concerné signera un contrat de ville, mais à l'intérieur de chaque EPCI (et donc de chaque contrat de ville), plusieurs quartiers prioritaires pourront être visés.</p> <p>Dans une première partie de la programmation, les projets ont été soutenus avec une aide maximale de FEDER de 200 000 € soit 1 projet pour 660 m² mobilisant 200 000 € de FEDER</p> <p>Pour la seconde partie de la programmation, le plafonnement est supprimé et le FEDER interviendra à 30 % soit : $(2\,062\,000\text{ €} - (200\,000\text{ € FEDER déjà mobilisé} - 2\,262\,000\text{ €}) * 100) / 30 = 6\,873\,333\text{ € CTE prévisionnel de travaux}$ Etant donné le coût moyen de construction de 2 000 € / m² (basé sur l'expérience de la précédente programmation), le nombre de m² aménagés sera de : $6\,873\,333\text{ € CTE} / 2000 = 3\,436.66$ arrondi à 3 437 m² Soit à 2023 : $660 + 3\,437 = 4097$</p> <p>Cette moyenne par quartier peut regrouper la reconversion de quelques logements de 50 à 100 m², comme la requalification d'une friche industrielle de plus de 1000 m².</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : renseignement du nombre de m ² dans les dossiers des porteurs de projet

Intitulé de l'indicateur	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	
Nature	Réalisation	
N°	IC037	
Définition	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées conformément à l'article 7 du règlement 1301/2013 FEDER	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur permettant de suivre le développement urbain intégré.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 100% de l'enveloppe de l'axe – 100% de la PI-OS	
Unité de mesure	Personne	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	1 283 770	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>19 EPCI et communes sont éligibles à la nouvelle politique de la ville. Ces autorités urbaines sont porteurs d'un Contrat de Ville : des stratégies de développement urbain intégrées. 18 territoires se sont positionnés comme autorité urbaine</p> <p>Cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville, les contrats de ville sont le gage d'une approche intégrée du développement urbain. Ces contrats apportent des réponses aux enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'approche environnementale. Ils se traduisent par la territorialisation des politiques de droit commun de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et des financements inhérents (Etat, collectivités, établissements publics...) : emploi, éducation, cohésion sociale, santé, formation professionnelle, habitat, transport, développement économique ... Les actions soutenues par le FEDER devront être inscrits dans les contrats de ville.</p> <p>L'indicateur couvre donc la population de ces 18 EPCI => population en 2011 sur laquelle est appliquée une variation annuelle.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	La même population ne sera comptée qu'une seule fois. Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		En fonction de la localisation du projet, la population du quartier au moment de la réalisation du projet sera comptabilisée sur la base des derniers recensements officiels connus.
--	--	--

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
Nature	Réalisation	
N°	IC001	
Définition	<p>Il s'agit du nombre d'entreprises recevant toute forme de soutien des fonds structurels (que ce soutien soit une aide d'Etat ou non) : financier (subventions, instruments financiers) ou non financier (conseil, assistance).</p> <p>Entreprises : organisation produisant des produits et services pour répondre aux besoins du marché afin de réaliser un bénéfice et intervenant dans le champ concurrentiel. La forme juridique de l'entreprises peut être diverse (y compris organismes de formation, exploitants de transport, etc), quelle que soit sa taille (PME et grandes entreprises).</p>	
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur est complémentaire de l'indicateur spécifique S005. Au-delà des réalisations immobilières, il permet de mesurer le nombre d'entreprises qui seront soutenues (en l'occurrence le nombre d'entreprises accueillies).	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 22.1 % de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	21	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Cf. indicateur CO04	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation Cf. indicateur CO04

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
Nature		Réalisation
N°		ICO04
Définition		<p>Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien n'impliquant pas un transfert financier direct = conseil, service consultance, accompagnement collectif</p> <p>Par soutien 'non financier', il est fait référence à l'accès à des locaux, construits ou aménagés dans le cadre de l'action 23. Compte tenu du décalage de temps entre le moment où l'espace est financé et le moment où des entreprises s'y installent, et le fait que le gestionnaire de l'espace pourra être différent du porteur de projet, l'indicateur reflète le nombre d'entreprises estimées par le porteur de projet. Pour 2023, une enquête pourra être menée et pourra comptabiliser les entreprises réellement installées.</p>
Justification du choix de l'indicateur		L'indicateur est complémentaire de l'indicateur spécifique S005. Au-delà des réalisations immobilières, il permet de mesurer le nombre d'entreprises qui seront soutenues (en l'occurrence le nombre d'entreprises accueillies).
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 22.1% de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	21	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Il est estimé qu'en moyenne 3 entreprises s'installeront dans chaque nouvel espace.</p> <p>Dans un première partie de la programmation, les projets ont été soutenus avec une aide maximale de FEDER de 200 000 € soit 1 projet pour 6 entreprises mobilisant 200 000 € de FEDER</p> <p>Pour la seconde partie de la programmation, le plafonnement est supprimé et le FEDER interviendra à 30 % soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût moyen total par projet :1 435 000 € - 6 873 333 € CTE disponible compte tenu de l'enveloppe FEDER de 2 062 000 € à 30% par projet (enveloppe FEDER – les projets déjà programmés) / 1 435 000 = 4.78 projets arrondi à 5 projets <p>Au total 21 entreprises devraient pouvoir être accueillies = (5 projets *3) + 6 entreprises .</p> <p>Cette valeur ne tient pas compte du phénomène de turn-over au sein des espaces d'accueil, difficilement prévisible</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : le porteur de projet estimera le nombre d'entreprises. Lors du solde de la demande de subvention, l'estimatif pourra dans certains cas être consolidé par des données réelles suite à l'installation d'entreprises, le cas échéant. Pour 2023, une enquête pourra être menée et pourra comptabiliser les entreprises réellement installées.

Intitulé de l'indicateur	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés
Nature	Résultat
N°	RO14
Définition	Il s'agit du nombre de nouvelles entreprises créées ayant été accueillies, pour quelque durée que ce soit (un espace d'activités, s'il est loué en bail précaire, peut accueillir successivement plusieurs entreprises)
Justification du choix de l'indicateur	<p>L'objectif régional est de favoriser la création d'activités nouvelles dans les quartiers prioritaires. L'indicateur reflète la dynamique de création d'activités au sein des espaces financés.</p> <p>Cet indicateur se concentre sur les espaces financés et non sur l'ensemble des entreprises nouvellement créées accueillies dans les autres espaces existants et/ou nouvellement créées dans ces quartiers prioritaires politique de la ville. En effet, à ce jour mais aussi compte tenu de l'évolution constante de la géographie de la politique de la ville, il n'existe pas de base statistique de référence. Il est donc difficile également de définir une valeur cible à un niveau macro.</p> <p>Néanmoins, cet indicateur permet de bien mesurer le résultat atteint grâce aux opérations soutenues c'est-à-dire accroître la création de nouvelles entreprises. Le cas échéant, dans le cadre du plan d'évaluation, une étude d'impact pourra être menée et pourra ainsi mesurer la part des entreprises nouvelles créées dans ces espaces par rapport à l'ensemble des entreprises nouvellement créées dans les quartiers politique de la ville.</p>
Cadre de performance	Non
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance
Unité de mesure	%
Valeur de référence	0
Année de la valeur de référence	2014
Valeur cible 2023	20%
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de quantification	Dans la mesure où les entreprises nouvellement créées seront accueillies dans de nouveaux espaces qui seront aménagés grâce à

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		l'intervention du FEDER, la valeur de référence au 1 ^{er} janvier 2014 est de zéro. La valeur cible tient compte de l'effet d'aubaine des nouveaux espaces pour les entreprises déjà existantes en recherche de locaux. Le taux de création d'entreprises en Région Centre-Val de Loire en 2013 est de 13,4% ; la valeur cible reflète l'objectif du programme en termes de création locale d'activités nouvelles au sein des quartiers prioritaires.
Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	Conseil régional (DAT)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : il sera prévu dans le dossier de demande de subvention que le porteur de projet suive le nombre d'entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies. A la fin de programmation pour 2023 une enquête pourra être menée pour établir le nombre exact d'entreprises nouvellement créées.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Suivi de la dimension urbaine des programmes européens au titre de l'article 7 (FEDER)
Nature	National	
N°	ISN05	
Définition	<p>Indicateur spécifique national</p> <p>Cet indicateur de réalisation qualitatif permet de suivre les projets inscrits au titre du développement urbain dans les programmes FEDER (article 7 du règlement spécifique FEDER n°1301/2013).</p> <p>Le périmètre de cet indicateur concerne le suivi des montants alloués au titre du développement urbain intégré durable (article 7) et le suivi des projets relevant de la dimension urbaine (hors article 7).</p> <p>Les AG sont invitées à sélectionner cet indicateur de réalisation qualitatif qui devra être activé dans les cas d'opération relevant des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevant de la dimension urbaine au titre de l'article 7, - relevant de la dimension urbaine hors de l'article 7. <p>Les indicateurs ISN05 et ISN06 sont liés dans la mesure où le premier ISN05 permet d'identifier les opérations relevant de l'article 7 et le second ISN06 permet d'identifier parmi ces opérations lesquelles relèvent de la politique de la ville ou pas. Les deux informations croisées permettront d'avoir une vue d'ensemble de la dimension urbaine et de la politique de la ville.</p> <p>Dans le cadre du PO FEDER-FSE et plus particulièrement de l'axe 5 : tous les projets sont ciblés politique de la ville. Par conséquent, l'ISN05 = l'ISN06.</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur demandé par l'Etat au titre du suivi et analyse de la contribution du FEDER au développement urbain intégré et à la politique de la ville	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Projet	
Valeur de référence	NC	
Valeur cible 2023	NC	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	NC	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	DEIN

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Renseigné par l'AG Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : 1 dossier avec 1 réalisation = 1 projet

Intitulé de l'indicateur	Suivi de la dimension urbaine des programmes européens - politique de la ville (FEDER)	
Nature	National	
N°	ISN06	
Définition	<p>Indicateur spécifique national cet indicateur de réalisation qualitatif est complémentaire à l'indicateur de suivi de la dimension urbaine au titre de l'article 7. Le périmètre de cet indicateur concerne le suivi des montants alloués à la politique de la ville. Les AG sont invitées à sélectionner cet indicateur de réalisation qualitatif qui devra être activé dans les cas d'opération relevant des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevant de la politique de la ville, - ne relevant pas de la politique de la ville. <p>Les indicateurs ISN05 et ISN06 sont liés dans la mesure où le premier ISN05 permet d'identifier les opérations relevant de l'article 7 et le second ISN06 permet d'identifier parmi ces opérations lesquelles relèvent de la politique de la ville ou pas. Les deux informations croisées permettront d'avoir une vue d'ensemble de la dimension urbaine et de la politique de la ville. Dans le cadre du PO FEDER-FSE et plus particulièrement de l'axe 5 : tous les projets sont ciblés politique de la ville. Par conséquent, l'ISN05 = l'ISN06.</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur demandé par l'Etat au titre du suivi et analyse de la contribution du FEDER au développement urbain intégré et à la politique de la ville	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Projet	
Valeur de référence	NC	
Valeur cible 2023	NC	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	NC	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	DEIN
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Renseigné par l'AG Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : 1 dossier avec 1 réalisation = 1 projet

OS-FEDER-4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Intitulé de l'indicateur	Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré
Nature	Réalisation
N°	ICO31
Définition	Nombre de ménages dont le classement du logement en termes d'efficacité énergétique s'est amélioré (voir directive 2010/31/UE). L'amélioration du classement doit directement résulter de l'achèvement du projet Le nombre de ménages correspond au nombre de logements sociaux des quartiers « politique de la ville » améliorés suite à l'achèvement du projet (directive 2010/31/UE)
Justification du choix de l'indicateur	Reflète directement le type d'action Permet de mesurer concrètement le nombre de logements réhabilités et le nombre de ménages dont la facture énergétique va être réduite
Cadre de performance	Oui
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 77.9 % de l'enveloppe de l'axe. 100% de la PI - OS
Unité de mesure	Ménage
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	4 167
Valeur intermédiaire 2018	267
Méthode de quantification	<u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> D'après l'expérience 2007-2013, la réhabilitation thermique d'un logement coûte en moyenne 15 000 € en coût total. Il est prévu un budget d'environ 62 millions d'euros en montant total dans le cadre du PO le mouvement HLM a estimé les besoins en réhabilitation à l'échelle régionale à environ 4 000 logements par an, et les besoins sur les quartiers d'habitat social à 4 800 sur la période à venir. L'objectif de traiter 4 167 logements avec l'appui du FEDER a donc été retenu pour 2014-2020 sur les modalités suivantes :

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<ul style="list-style-type: none"> - 1M € FEDER / 1500 € d'aide FEDER par logement = 666,66 logements arrondi à 667 sur 2014/2018 - 7M€ FEDER / 2000 € d'aide FEDER par logement = 3 500 logements sur 2019/2023 <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Compte tenu du calendrier de signature des conventions avec l'Agence Nationale de Renouvellement urbain (ANRU), la valeur intermédiaire est basée uniquement sur une demi-année correspondant au début de la programmation et de la réalisation des projets. La valeur intermédiaire est donc fixée à 267 logements, sur la base des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût total annuel moyen, réserve décomptée : 8 012 877,34 € • Nombre annuel de ménages concernés, réserve décomptée 8 012 877 € / 15 000€ = 534 ménages • Nombre de ménages concernés sur une demi année : 267 	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : sur la base des éléments déclarés par le porteur de projet => indication du nombre de logement / ménage réhabilité

Intitulé de l'indicateur	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	
Nature	Réalisation	
N°	ICO34	
Définition	Estimation de diminution totale annuelle à la fin de la période (2023), basée sur la quantité d'énergie primaire économisée dans une année donnée grâce aux interventions soutenues (soit une année après l'achèvement du projet ou l'année civile suivant l'achèvement du projet)	
Justification du choix de l'indicateur	Les actions de cet OS contribuent à la diminution des GES relatifs aux projets financés	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	La DATAR déconseille de retenir cet indicateur dans le cadre de performance car il ne reflète pas directement les actions	
Unité de mesure	Teq CO2	
Valeur de référence	0	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Valeur cible 2023	6 500	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Sur la période 2010-2013, la Région a soutenu des projets qui ont permis d'économiser en moyenne 26 KgeqCO ₂ /m ² /an. Sur la base d'un objectif de 4167 logements d'une superficie moyenne de 60m ² , on obtient un gain potentiel de : $26 \times 4167 \times 60 = 6\,500\,520$ KgeqCO ₂ /m ² , soit 6 500 TeqCO ₂ .	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : attestation ou audit thermique pour estimer la diminution des émissions GES

Intitulé de l'indicateur	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées
Nature	Réalisation
N°	IC037
Définition	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées conformément à l'article 7 du règlement 1301/2013 FEDER
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur permettant de suivre le développement urbain intégré.
Cadre de performance	Non
Justification du choix	L'indicateur couvre des actions représentant 100% de l'enveloppe de l'axe – 100% de la PI-OS
Unité de mesure	Personne
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	1 283 770
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de quantification	19 EPCI et communes sont éligibles à la nouvelle politique de la ville. Ces autorités urbaines seront porteurs d'un Contrat de Ville : des stratégies de développement urbain intégrées. 18 territoires se sont positionnés comme autorité urbaine Cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville, les contrats de ville sont le gage d'une approche intégrée du développement urbain. Ces contrats apportent des réponses aux enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'approche environnementale. Ils se traduisent par la territorialisation des politiques de droit commun de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et des financements inhérents (Etat, collectivités, établissements publics...) : emploi, éducation, cohésion sociale, santé,

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	formation professionnelle, habitat, transport, développement économique ... Les actions soutenues par le FEDER devront être inscrits dans les contrats de ville. L'indicateur couvre donc la population de ces 18EPCI => population en 2011 sur laquelle est appliquée une variation annuelle.	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	La même population ne sera comptée qu'une seule fois. Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation En fonction de la localisation du projet, la population du quartier au moment de la réalisation du projet sera comptabilisée sur la base des derniers recensements officiels connus.

Intitulé de l'indicateur	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	
Nature	Résultat	
N°	RO15	
Définition	Cet indicateur concerne seulement les logements aidés via le Feder (il est en effet difficile d'extrapoler à l'ensemble du parc) qui représente 2,3 % de parc social global. Il mesure le résultat atteint en termes de consommations énergétiques économisées grâce aux opérations soutenues.	
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur est concentré sur les logements aidés car il est difficile d'extrapoler à l'ensemble du parc : le parc de logements visé représente une part très faible du parc social global (2,3%) et le parc social global est en constante évolution. De fait, l'étude réalisée par l'Union sociale pour l'habitat (USH) de la Région Centre-Val de Loire en 2010-2011 est aujourd'hui obsolète, certains logements ayant été détruits et d'autres créés. Il n'existe par ailleurs pas d'observatoire ayant les moyens de suivre précisément les évolutions du parc, et donc de suivre un indicateur portant sur l'ensemble du parc. Par ailleurs, cet indicateur permet de suivre l'objectif qui est de lutter contre la précarité énergétique dans les logements sociaux.	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	KWh	
Valeur de référence	0	
Année de la valeur de référence	2014	
Valeur cible 2023	37 503 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Dans la mesure où l'indicateur porte sur les logements qui seront aidés dans le cadre du programme, la valeur de référence au 1 ^{er} janvier 2014 est de zéro. L'étude thermique doit déterminer l'objectif de diminution de consommation prévisionnelle (minimum 100	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		KWh/m2/an pour être éligible). Objectif défini sur la base d'une surface moyenne de 60 m2 par logement et d'un gain énergétique moyen de 150 Kwh/m2/an) : $4\ 167 \times 60 \times 150 = 37\ 503\ 000$ KWh par an (cf moyenne des dossiers 2010-2013 = 67 m2 et gain moyen de 168 Kwh/m2/an).
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : audit thermique pour estimer la diminution des émissions de GES. A la fin de programmation et en vue du rapport sur 2023 une enquête pourra être menée pour établir la valeur cible.
Intitulé de l'indicateur	Suivi de la dimension urbaine des programmes européens au titre de l'article 7 (FEDER)	
Nature	National	
N°	ISN05	
Définition	<p>Indicateur spécifique national</p> <p>Cet indicateur de réalisation qualitatif permet de suivre les projets inscrits au titre du développement urbain dans les programmes FEDER (article 7 du règlement spécifique FEDER n°1301/2013).</p> <p>Le périmètre de cet indicateur concerne le suivi des montants alloués au titre du développement urbain intégré durable (article 7) et le suivi des projets relevant de la dimension urbaine (hors article 7).</p> <p>Les AG sont invitées à sélectionner cet indicateur de réalisation qualitatif qui devra être activé dans les cas d'opération relevant des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevant de la dimension urbaine au titre de l'article 7, - relevant de la dimension urbaine hors de l'article 7. <p>Les indicateurs ISN05 et ISN06 sont liés dans la mesure où le premier ISN05 permet d'identifier les opérations relevant de l'article 7 et le second ISN06 permet d'identifier parmi ces opérations lesquelles relèvent de la politique de la ville ou pas. Les deux informations croisées permettront d'avoir une vue d'ensemble de la dimension urbaine et de la politique de la ville.</p> <p>Dans le cadre du PO FEDER-FSE et plus particulièrement de l'axe 5 : tous les projets sont ciblés politique de la ville. Par conséquent, l'ISN05 = l'ISN06.</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur demandé par l'Etat au titre du suivi et analyse de la contribution du FEDER au développement urbain intégré et à la politique de la ville	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Unité de mesure	Projet	
Valeur de référence	NC	
Valeur cible 2023	NC	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	NC	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	DEIN
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Renseigné par l'AG Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : 1 dossier avec 1 réalisation = 1 projet

Intitulé de l'indicateur	Suivi de la dimension urbaine des programmes européens - politique de la ville (FEDER)
Nature	National
N°	ISN06
Définition	<p>Indicateur spécifique national cet indicateur de réalisation qualitatif est complémentaire à l'indicateur de suivi de la dimension urbaine au titre de l'article 7. Le périmètre de cet indicateur concerne le suivi des montants alloués à la politique de la ville. Les AG sont invitées à sélectionner cet indicateur de réalisation qualitatif qui devra être activé dans les cas d'opération relevant des situations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevant de la politique de la ville, - ne relevant pas de la politique de la ville. <p>Les indicateurs ISN05 et ISN06 sont liés dans la mesure où le premier ISN05 permet d'identifier les opérations relevant de l'article 7 et le second ISN06 permet d'identifier parmi ces opérations lesquelles relèvent de la politique de la ville ou pas. Les deux informations croisées permettront d'avoir une vue d'ensemble de la dimension urbaine et de la politique de la ville. Dans le cadre du PO FEDER-FSE et plus particulièrement de l'axe 5 : tous les projets sont ciblés politique de la ville. Par conséquent, l'ISN05 = l'ISN06.</p>
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur demandé par l'Etat au titre du suivi et analyse de la contribution du FEDER au développement urbain intégré et à la politique de la ville

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Projet	
Valeur de référence	NC	
Valeur cible 2023	NC	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	NC	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	DEIN
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Renseigné par l'AG Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : 1 dossier avec 1 réalisation = 1 projet

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 5

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 5
Nature		Financier
N°		F005
Définition		Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).
Justification du choix de l'indicateur		Définition règlementaire de l'indicateur
Cadre de performance	oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	13 750 694.00	
Valeur intermédiaire 2018	2 169 428.00	
Méthode de quantification	<p>L'axe 5 représente 3.80% du programme FEDER; l'enveloppe FEDER de l'axe 5 représente donc 6 875 347€. Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FEDER, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 13 750 694 €.</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Le montant de la réserve a été exclu. Pour tenir compte de la montée en puissance progressive du programme et des délais de certification des dépenses, la valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 2 années de programmation (sur 7 années au total) sur le volet immobilier d'entreprise soient $4\,124\,000 \text{ (CTE)} \times \frac{2}{7} = 1\,178\,285$ et de 0.5 année au titre de la rénovation thermique des logements sociaux soient $13\,876\,000 \text{ (CTE)} \times \frac{0.5}{7} = 991\,142$.</p> <p>Au total la cible à 2018 est de 2 169 428 euros.</p>	
Renseignement	Source	Base SYNERGIE
	Entité responsable	Région
	Fréquence	Annuel
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des OS de l'axe

FSE - IEJ

Axe 6 - Une société apprenante et inclusive

Rappel de l'architecture de l'axe 6

OS-FSE-c.iii.1 - Réduire les taux de rupture et améliorer les taux de qualification des apprentis en Région Centre-Val de Loire et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS)

Action 26 - Actions qualités adaptées aux besoins des apprentis

Action 27 - Professionnalisation des équipes CFA (formateurs, encadrants, personnel d'accueil et d'animation)

OS-FSE-c.iii.2 - Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation »

Action 28 – Actions Service Public Régional de l'Orientation

- Actions d'observation
- Actions de mise en réseau, d'animation et de coordination des services et organismes impliqués dans les démarches d'orientation
- Actions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie
- Actions d'information et de communication vers le grand public et les opérateurs de l'orientation afin de renforcer la lisibilité et la qualité du service rendu aux citoyens

OS-FSE-c.iii.3 – Consolider la qualification des demandeurs d'emploi en Région Centre-Val de Loire

Action 30 - formations préparant aux métiers

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FSE-c.iii. 1 Réduire les taux de rupture et améliorer les taux de qualification des apprentis en Région Centre-Val de Loire et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS)

Intitulé de l'indicateur		Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage				
Nature	Réalisation					
N°	SO06					
Définition	Projets qualité de l'apprentissage : dispositifs d'amélioration de la qualité de l'apprentissage dont l'objectif est de réduire les ruptures de contrats et de favoriser l'accès à la qualification des apprentis par des actions ciblées. Les typologies de projets sont les suivantes : projets de lutte contre les ruptures de contrat d'apprentissage (suivi des jeunes en entreprise, dispositifs de médiation), des projets d'accompagnement pédagogiques adaptés (positionnement des apprentis en début de formation, organisation de groupes de soutien en enseignement général et technologiques, actions de lutte contre l'illettrisme), des projets de développement des TIC dans les pratiques pédagogiques.					
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur couvre uniquement les actions de l'OS-FSE-c.iii.1 : action 26 L'Indicateur est pertinent au regard des actions soutenues. Il permet de quantifier sur la durée du programme le nombre de projets de développement de la qualité de l'apprentissage réalisés dans chaque CFA . Ces projets sont ensuite agrégés à l'échelle de la Région.					
Cadre de performance	non					
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 85% de l'OS et 26.6 % de l'axe – PI					
Unité de mesure	Projet					
Valeur de référence	0					
Valeur cible 2023	Total	504	Femmes	Sans objet	Hommes	Sans objet
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet					
Méthode de quantification	Source : bilan des opérations FSE financées dans les 13 centres accueillant des apprentis dans la région Etape 1 : calcul de la moyenne sur les années 2014, 2015 et 2016 du nombre de projets qualité de l'apprentissage réalisés par les CFA. Cette moyenne est de 72 projets qualité mis en œuvre chaque année. Etape 2 : agrégation de ces projets sur les 7 années du programme soient 504 projets					
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les CFA)				
	Entité responsable	Conseil régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)				
	Fréquence	Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage					
Nature	Réalisation					
N°	Spécifique SO07					
Définition	Projets qualité de l'apprentissage : dispositifs d'amélioration de la qualité de l'apprentissage dont l'objectif est de réduire les ruptures de contrats et de favoriser l'accès à la qualification des apprentis par des actions ciblées. Nombre de projets de développement de la qualité de l'apprentissage réalisés dans chaque CFA en faveur des apprentis en situation de handicap. Ces projets consistent à la mise en oeuvre au sein des CFA de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire d'enseignements adaptés et d'un accompagnement spécifique pour ces publics. Les différents projets sont ensuite agrégés à l'échelle de la Région.					
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur couvre uniquement les actions de l'OS-FSE-c.iii.1, action 26 L'Indicateur est pertinent au regard des actions soutenues. Il permet de quantifier sur la durée du programme le nombre des projets de développement de la qualité de l'apprentissage à destination des apprentis en situation de handicap Suivre spécifiquement ces projets permet de s'inscrire dans les principes horizontaux de l'UE					
Cadre de performance	non					
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 85% de l'OS – Pi et 26.6% de l'axe					
Unité de mesure	Projet					
Valeur de référence	0					
Valeur cible 2023	Total	7	Femmes	Sans objet	Hommes	Sans objet
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet					
Méthode de quantification	Source : bilan des opérations FSE financées dans les 9 CFA (ARDEQUAF et 8 CFA régionaux) de la région mettant en place des projets qualité en faveur des apprentis en situation de handicap Etape 1 : calcul de la moyenne sur les années 2014, 2015 et 2016 du nombre de projets qualité de l'apprentissage réalisés par les CFA en direction des apprentis en situation de handicap. Cette moyenne est de 1 projet qualité mis en oeuvre Etape 2 : agrégation de ces projets sur les 7 années du programme soit 7 projets					
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les CFA)				
	Entité responsable	Conseil régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)				
	Fréquence	Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	
Nature		Résultat	
N°		R016	
Définition		<p>La rupture nette correspond à un abandon de la formation en apprentissage (à différencier de la rupture brute : l'apprenti peut rompre son contrat mais poursuivre avec un autre).</p> <p>Etant donné à la tendance à la dégradation (comme pour tous les contrats de travail, en lien avec la conjoncture économique), l'objectif avec le FSE est de lisser les effets de la conjoncture économique.</p> <p>Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.1</p>	
Justification du choix de l'indicateur		Correspond au résultat attendu figurant dans le PO et est cohérent avec les objectifs du CPRDFP	
Cadre de performance	non		
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance		
Unité de mesure	%		
Valeur de référence	niveau V : 22,43% dont femmes : 23,13 % et hommes : 22.21%		
Année de la valeur de référence	Campagne 2010		
Valeur cible 2023	niveau V : 21%		
	femmes : 21%	hommes : 21 %	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet		
Méthode de quantification	<p>Source : base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis</p> <p>Périmètre retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> * campagne de contrats de mai 2010 à avril 2012 * apprentis accueillis dans les CFA de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire (départements 18, 28, 36, 37, 41 et 45) * ruptures hors période d'essai car, pendant la période d'essai, les CFA n'ont souvent pas l'occasion de recevoir les jeunes avant la rupture et ne peuvent donc pas avoir d'action en leur direction <p><u>Mode de calcul du taux de rupture nette :</u></p> <p>Etape 1 : calcul du nombre de contrats initiaux nets = contrats initiaux - ruptures pendant la période d'essai</p> <p>Etape 2 : calcul du nombre de ruptures nettes = total ruptures - ruptures pendant période d'essai - ruptures après examen (juin) - nouveaux contrats après rupture nettes (nouveaux contrats - ruptures avant examen)</p> <p>Etape 3 : calcul du taux de rupture nette = ruptures nettes / contrats initiaux nets</p>		

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Renseignement	Source	CFA
	Entité responsable	Conseil régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Compilation des données dans la base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis

Intitulé de l'indicateur	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	
Nature	Résultat	
N°	R017	
Définition	<p>La rupture nette correspond à un abandon de la formation en apprentissage (à différencier de la rupture brute : l'apprenti peut rompre son contrat mais poursuivre avec un autre).</p> <p>Etant donné à la tendance à la dégradation (comme pour tous les contrats de travail, en lien avec la conjoncture économique), l'objectif avec le FSE est de lisser les effets de la conjoncture économique.</p> <p>Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.1</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Correspond au résultat attendu figurant dans le PO (le PO cible les niveaux V à III) et est cohérent avec les objectifs du CPRDFP	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	niveau IV : 17,93% dont femmes : 18,01 % et hommes : 17,89%	
Année de la valeur de référence	Campagne 2010	
Valeur cible 2023	niveau IV : 16,50%	
	femmes : 16,50%	hommes : 16,50 %
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Source : base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis</p> <p>Périmètre retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> * campagne de contrats de mai 2010 à avril 2012 * apprentis accueillis dans les CFA de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire (départements 18, 28, 36, 37, 41 et 45) * ruptures hors période d'essai car, pendant la période d'essai, les CFA n'ont souvent pas l'occasion de recevoir les jeunes avant la rupture et ne peuvent donc pas avoir d'action en leur direction <p><u>Mode de calcul du taux de rupture nette :</u></p>	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

<p>Etape 1 : calcul du nombre de contrats initiaux nets = contrats initiaux - ruptures pendant la période d'essai Etape 2 : calcul du nombre de ruptures nettes = total ruptures - ruptures pendant période d'essai - ruptures après examen (juin) - nouveaux contrats après rupture nettes (nouveaux contrats - ruptures avant examen) Etape 3 : calcul du taux de rupture nette = ruptures nettes / contrats initiaux nets</p>		
Renseignement	Source	CFA
	Entité responsable	Conseil régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Compilation des données dans la base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis

Intitulé de l'indicateur	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	
Nature	Résultat	
N°	R018	
Définition	<p>La rupture nette correspond à un abandon de la formation en apprentissage (à différencier de la rupture brute : l'apprenti peut rompre son contrat mais poursuivre avec un autre).</p> <p>Etant donné à la tendance à la dégradation (comme pour tous les contrats de travail, en lien avec la conjoncture économique), l'objectif avec le FSE est de lisser les effets de la conjoncture économique.</p> <p>Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.1</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Correspond au résultat attendu figurant dans le PO (le PO cible les niveaux V à III) et est cohérent avec les objectifs du CPRDFP	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	niveau III : 13,73% dont femmes : 14,54 % et hommes : 12,63 %	
Année de la valeur de référence	Campagne 2010	
Valeur cible 2023	niveau III : 12,00%	
	femmes : 12%	hommes : 12 %
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Source : base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis. Périmètre retenu : * campagne de contrats de mai 2010 à avril 2012	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>* apprentis accueillis dans les CFA de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire (départements 18, 28, 36, 37, 41 et 45) * ruptures hors période d'essai car, pendant la période d'essai, les CFA n'ont souvent pas l'occasion de recevoir les jeunes avant la rupture et ne peuvent donc pas avoir d'action en leur direction</p> <p><u>Mode de calcul du taux de rupture nette :</u> Etape 1 : calcul du nombre de contrats initiaux nets = contrats initiaux - ruptures pendant la période d'essai Etape 2 : calcul du nombre de ruptures nettes = total ruptures - ruptures pendant période d'essai - ruptures après examen (juin) - nouveaux contrats après rupture nettes (nouveaux contrats - ruptures avant examen) Etape 3 : calcul du taux de rupture nette = ruptures nettes / contrats initiaux nets</p>		
Renseignement	Source	CFA	
	Entité responsable	Conseil régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)	
	Fréquence	Annuelle	
	Modalités de collecte/ traitement	Compilation des données dans la base régionale des contrats d'apprentissage pour le versement des aides aux employeurs d'apprentis	

Intitulé de l'indicateur		Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		R019 - FSE26			
Définition		Il s'agit des participants reçus aux examens			
Justification du choix de l'indicateur		Correspond au résultat attendu, figurant dans le PO Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.1			
Cadre de performance		non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		%			
Valeur de référence		79 % : 3928 reçus dont 1 398 femmes (79 %) et 2 540 hommes (79%)			
Année de la valeur de référence		2013			
Valeur cible 2023		81 % %			
		Soit Total en nombre de participants	23 976 – 81%	Femmes	7 912 – 81%
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<u>Valeur de référence</u> : Année 2013 (Source : bilans 2013 des opérations apprentissage cofinancées par le FSE) : Nombre de participants inscrits : 5258			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>Nombre de participants présentés aux examens = 4 974 Ratio inscrits/présentés : 94% Nombre de participants reçus aux examens = 3 928 Ratio reçus / présentés = 79% Valeur corroborée par les ratios constatés en 2011 et 2012. <u>Valeur cible 2023 :</u> Elle est fixée à 81 % de réussite pour l'ensemble des niveaux V à III, ce qui correspond à un objectif national phare et à un certain seuil <u>Traduction en nombre de participants :</u> Lors du calcul des indicateurs de réalisation, il a été estimé que 4 500 nouveaux participants bénéficieront du FSE chaque année soit 31 500 participants sur les 7 années de programmation. Il est considéré que ce nombre de participants correspondra au nombre de participants inscrits aux examens. A partir de cette estimation du nombre de participants inscrits, ont été calculés le nombre escompté de participants présents, puis le nombre escompté de participants reçus qui correspond au nombre de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation. <i>Le nombre escompté de participants présents</i> a été calculé sur la base du ratio constaté pour les années 2012-2013 (94,3%), ajusté pour la période 2014-2020 (94%) soit $31\,500 \times 94\% = 29\,610$ <i>Le nombre escompté de participants reçus</i> a été calculé sur la base d'un taux de réussite de 81%, valeur cible 2023 soit $29\,600 \times 81\% = 23\,976$ participants <u>Répartition H/F</u> Le % de femmes ayant acquis une qualification est de 35% en 2013. A noter que le % de femmes p aux actions apprentissage est de 32 %. Pour 2023, le taux est estimé à 33% (moyenne des deux taux).</p>
--	--

Renseignement	Source	CFA
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Compilation des données via la collecte des indicateurs provenant des CFA

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FSE-c.iii.2 - Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation »

Intitulé de l'indicateur		Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO				
Nature	Réalisation					
N°	Spécifique – S008					
Définition	Sessions de formations des acteurs de l'information et de l'orientation en Région Centre-Val de Loire-Val de Loire					
Justification du choix de l'indicateur	Le programme de professionnalisation joue un rôle central dans la structuration du réseau d'AIO Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.2					
Cadre de performance	Non					
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 6 % de l'axe – 100% de la PI					
Unité de mesure	sessions de formation					
Valeur de référence	0					
Valeur cible 2023	Total	291	Femmes	Sans objet	Hommes	Sans objet
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet					
Méthode de quantification	<u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> détermination de la cible sur les 6 années de programmation – 2015 à 2020 - en fonction des réalisations déjà effectuées et des projections de mise en oeuvre = 291 sessions réparties selon le rythme suivant : 121 sessions en 2015, 35 sessions en 2016 puis 42,5 sessions annuelles en 2017 et 2018 et enfin 25 sessions annuelles en 2019 et 2020 soient au total 291 sessions sur la période de 2015 à 2020.					
Renseignement	Source	SYNERGIE				
	Entité responsable	Conseil Régional (direction des politiques d'orientation et de formation)				
	Fréquence	Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Part du territoire régional labellisé au titre du SPRO
Nature		Résultat
N°		R020
Définition		La labellisation se fera sur la base d'un nouveau cahier des charges. Les futurs territoires labellisés ne correspondent à aucune définition administrative ; ils résulteront de la volonté des acteurs de l'AIO de s'organiser pour travailler ensemble. Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.2
Justification du choix de l'indicateur		La labellisation SPRO de tout le territoire régional est l'objectif global de cet OS.
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	%	
Valeur de référence	0	
Année de la valeur de référence	2013	
Valeur cible 2023	85	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>Base cartographique sur le partenariat AIO</p> <p><u>Explication de la valeur de référence :</u> En 2013, une labellisation existe, mais sur les bases du cahier des charges de l'Etat 'SPO loi 2009'. La Région aura en charge un nouveau dispositif de labellisation. Tous les territoires, y compris ceux labellisés sur la base du cahier des charges 2009, devront obtenir le nouveau label pour être comptabilisés. La valeur de référence est donc zéro car aucun territoire à ce jour n'a été labellisé SPRO sur la base du nouveau cahier des charges. Cette labellisation sera réalisé grâce à la mise en œuvre des actions FSE SPRO.</p> <p><u>Explication de la valeur cible 2023 :</u> L'objectif est un taux de labellisation SPRO du territoire à 85 %, valeur équivalente au taux de labellisation de l'ancien dispositif. La valeur cible 2023 est donc 85%.</p>	
Renseignement	Source	Conseil régional (direction des politiques d'orientation et de formation)
	Entité responsable	Conseil Régional (direction des politiques d'orientation et de formation)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	La Région est chargé de labelliser les territoires. A ce titre cette mise à jour sera effectuée chaque année.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FSE-c.iii.3 Consolider les taux de qualification des demandeurs d'emploi en Région Centre-Val de Loire

Intitulé de l'indicateur	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée				
Nature	Réalisation				
N°	CO01 FSE				
Définition	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée dans les formation soutenues intégrés dans des actions de qualification				
Justification du choix de l'indicateur	L'indicateur permet de suivre les réalisations de l'OS-FSE-c.iii.3 qui sont à destination des demandeurs d'emploi				
Cadre de performance	Oui				
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 100 % de l'OS et 65.9% de l'axe – PI (action 29) Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.3 – action 29 relative aux formations préparant aux métiers				
Unité de mesure	Participant				
Valeur de référence	0				
Valeur cible 2023	Total	14 484	Femmes	7097	Hommes 7387
Valeur intermédiaire 2018	Total	1834	Femmes	899	Hommes 935
Méthode de quantification	<p>En s'appuyant sur la base de données de l'outil de gestion des dispositifs de formation professionnelle (GIRAF), la DFP a fourni une rétrospective 2017 des actions de formation (hors rémunération), soumises au FSE, en direction des stagiaires ayant le statut de demandeur d'emploi pour déterminer la moyenne du coût unitaire des chômeurs dont la formation est cofinancée par le FSE :</p> <p><u>Année 2017 : (réalité de la programmation)</u> Coût total = 20 061 223,57 € (actions de qualification et amont de la qualification) Nombre de chômeurs intégrés en formation = 4 915 Dépense moyenne par chômeur = 4081,63€</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> Coût total prévisionnel 2014-2020 des formations métiers et qualification = 59 121 860 € Valeur cible 2023 = 59 121 860 / 4 081,63€ = 14 484 participants</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u> Le FSE sera donc programmé à partir de fin 2017. En prenant en compte les délais de réalisation des actions (mises en oeuvre sur un an), de certification des dépenses et de saisie des indicateurs sur la base 'synergie' : au 31/12/2018, il est considéré que les actions seront réalisées, les dépenses certifiées et les indicateurs renseignés pour 1 année de programmation.</p> <p>En tenant compte de la réserve de performance, l'enveloppe annuelle moyenne pour les premières années de mise en œuvre des actions s'élève à 7 488 725 € pour une année de programmation soit une valeur intermédiaire = 7 488 725 € / 4 081.63 € = 1 834 participants</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes</u> Application du ratio constaté sur l'année 2015 : Part de femmes intégrées en formation dans le cadre des actions de qualification et d'insertion</p>				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

fléchée sur le FSE : 49%		
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (direction de la formation professionnelle)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants ayant acquis une qualification à l'issue de leur participation				
Nature	Résultat				
N°	FSE - CR03				
Définition	On entend par 'qualification' : obtention d'un titre ou partie de titre du RNCP ou d'une attestation de compétences (normée par la Région)				
Justification du choix de l'indicateur	Traduit directement l'objectif de l'OS c.iii.3 de consolidation de la qualification Cet indicateur est exclusivement lié aux actions de l'OS c.iii.3 – action 30 relative à la formation préparant aux métiers (en cohérence avec le périmètre de l'indicateur de réalisation sélectionné)				
Cadre de performance	Non				
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance				
Unité de mesure	Participant				
Valeur de référence	57 % représentant 3147 personnes ayant obtenus une certification dont 1696 femmes (53,9%) et 1451 hommes (46,1%)				
Année de la valeur de référence	Année 2017				
Valeur cible 2023	57%				
	Soit Total en nombre de participants	8256	Femmes	4450	Hommes 3806
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet				
Méthode de quantification	En s'appuyant sur la base de données de l'outil de gestion des dispositifs de formation professionnelle, la DFP a fourni un bilan sur la moitié des effectifs entrés en formation en 2017. Nombre de participants entrés en formation en 2017 pour lesquels on a les données à la sortie : 5510. Nombre de participants entrés en formation en 2017 pour lesquels on a les données à la sortie, qui ont acquis une certification ou attestation de compétences : 3147 Taux : 3147/5510 = 57,11% arrondi à 57 %				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La stratégie régionale met l'accent sur la modularisation des parcours. Le résultat attendu est donc une amélioration qualitative de la qualification qui ne passe pas uniquement par une certification totale du parcours mais aussi par l'obtention totale ou partielle de celle-ci ou d'une attestation de compétence. Au regard de ces éléments, et du niveau de qualification déjà atteint qui est élevé, la valeur cible est fixée à 57%.</p> <p><u>Traduction en nombre de participants :</u> Nombre total de participants = valeur cible 2023 du nombre de chômeurs y compris chômeurs de longue durée = 14484 participants Valeur cible 2023 = nombre escompté de chômeurs qui acquerront une qualification (selon la définition ci-dessus) à l'issue de leur formation = 14484 *57% = 8 256 participants</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u> Sur la base de l'analyse sur les effectifs entrés en formation en 2017 le % de femmes ayant obtenu une qualification s'élève à 53,9 %. Ce ratio est utilisé pour définir les cibles 2023.</p>	
Renseignement	Source	Conseil régional
	Entité responsable	Conseil Régional (direction de la formation professionnelle)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après la fin de leur participation	
Nature	Résultat	
N°	FSE – CR04	
Définition	Participants exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après la fin de leur participation. Pour être cohérent avec les indicateurs précédents, il s'agit des participants au FSE inscrits dans des actions de qualification préparant aux métiers (action 30).	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur permet de mesurer l'insertion dans l'emploi des participants au FSE	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Participants (échantillon)	
Valeur de référence	44%	
Année de la valeur de référence	2016	
	727 participants (44%) dont 307 femmes (42%) et 420 hommes (58%)	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Valeur cible 2023	44%				
	Soit Total en nombre de participants	6373	Femmes	2677	Hommes
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet				
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur de référence :</u> Enquête à 6 mois réalisée par le prestataire ITINERE sur un échantillon de participants stagiaires demandeurs d'emplois ayant effectués une action de formation (qualification et insertion) en 2015. A ce titre sur 1660 bénéficiaires échantillonnés, 727 stagiaires (soit 44%) exerçaient un emploi à 6 mois après la fin de la formation.</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> Au regard de l'évolution très variable du marché du travail, la valeur cible est identique à celle identifié en référence, le maintien du taux d'accès à l'emploi étant une donnée inportante dans un contexte difficile à anticiper.</p> <p><u>Traduction en nombre de participants :</u> Nombre total de participants = valeur cible 2023 du nombre de chômeurs y compris chômeurs de longue durée = 14484 participants Taux constaté d'accès à l'emploi 6 mois après la fin de la formation défini sur la base d'un échantillon = 44% Estimation des participants exerçant un emploi à 6 mois en 2023 rapporté au taux d'accès cible = 14484 X 44 % = 6373</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u> En l'absence de données spécifiques, et en cohérence avec le résultat de l'enquête réalisée par le prestataire ITINERE et avec l'indicateur de réalisation relatif aux participants demandeurs d'emploi (CO01FSE) : application du ratio suivant : Part de femmes exerçant un emploi y compris à titre indépendant six mois après la fin de leur participation à la formation dans le cadre des actions 2015 : 42%. Ce ratio est appliqué pour déterminer les valeurs 2023 de cet indicateur.</p>				
Renseignement	Source	Conseil régional			
	Entité responsable	Conseil Régional (direction de la formation professionnelle)			
	Fréquence	Annuelle			
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.			

Intitulé de l'indicateur	Suivi de la politique de la ville dans les programmes européens (FSE)
Nature	National
N°	ISN07
Définition	<p>Cet indicateur de réalisation qualitatif permet d'assurer le suivi des montants FSE alloués en complément du développement urbain intégré durable (article 7 du règlement spécifique FEDER n°1301/2013 et article 12 du règlement spécifique FSE n°1304/2013) localisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les programmes FSE des Régions.</p> <p>Le périmètre de cet indicateur concerne : les montants alloués en complément du développement urbain intégré durable (article 7 du</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>règlement spécifique FEDER n°1301/2013 et article 12 du règlement spécifique FSE n°1304/2013) au titre de la politique de la ville, conformément à l'accord de partenariat : 10% des enveloppes FEDER-FSE gérées par les conseils régionaux seront mobilisés prioritairement sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre de stratégies urbaines intégrées et d'approches de développement urbain durable.</p> <p>Une opération peut être considérée comme relevant de la politique de la ville si la majorité des bénéficiaires finaux qu'elle recouvre sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cela concerne autant les opérations d'assistance aux structures que les opérations d'assistance aux participants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'opération (le bénéficiaire) peut ne pas être localisée dans un quartier prioritaire (ce sont les bénéficiaires finaux qui doivent l'être) ; - l'opération n'a pas à être ciblée ex ante, puisque le constat est réalisé ex-post (au bilan final de l'opération). <p>Concerne les actions : 29</p>	
Justification du choix de l'indicateur	Indicateur demandé par l'Etat au titre du suivi et analyse de la contribution du FSE au développement urbain intégré et à la politique de la ville	
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Projet	
Valeur de référence	NC	
Valeur cible 2023	NC	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	NC	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via notamment un Imprimé annuel à renseigner par le maitre d'ouvrage)
	Entité responsable	DEIN
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Renseigné par l'AG Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : 1 dossier avec 1 réalisation = 1 projet

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 6

Intitulé de l'indicateur		Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 6
Nature		Financier
Financier		F006
Définition		Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité. Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (50%) et à la contrepartie nationale (50%).
Justification du choix de l'indicateur		Définition règlementaire de l'indicateur
Cadre de performance	oui	
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance	
Unité de mesure	€	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	87 404 730.00	
Valeur intermédiaire 2018	18 028 730.00	
Méthode de quantification	<p>L'enveloppe FSE de l'axe 6 représente donc 43 702 365€. Les contreparties nationales étant équivalentes à l'enveloppe FSE, les dépenses éligibles devraient atteindre le double du soutien de l'UE, soit 87 404 730 €.</p> <p><u>Calcul de la valeur intermédiaire 2018 :</u></p> <p>Le montant de la réserve de performance a été exclu.</p> <p>La valeur intermédiaire a été fixée sur la base d'une certification au 31 décembre 2018 des dépenses de 1,5 année de programmation car la mise en œuvre de l'action la mieux dotée (n°29) ne commence qu'en 2017 (priorité à l'IEJ en 2014-2015 et 2016).</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle

Axe 7 - IEJ

Rappel de l'architecture de l'axe 7

OS-FSE-a.ii.1 – Accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi – nouvelle formation)

Action 33 : Formations à destination des NEET préparant aux métiers

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FSE-a.ii.1 - Accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi – nouvelle formation)

Intitulé de l'indicateur		Moins de 25 ans					
Nature		Réalisation					
N°		CO06 FSE					
Définition		Participants de - 25 ans à la date d'entrée en formation					
Justification du choix de l'indicateur		L'IEJ est focalisée sur les jeunes âgés de – de 26 ans. Pour s'inscrire dans le système de suivi européen : intégration de cet indicateur qui sera consolidé via un indicateur spécifique : - de 26 ans.					
Cadre de performance		non					
Justification du choix		Indicateur incluant des actions représentant : 100 % de l'OS et 100 % de l'axe – PI – les actions touchant les – de 26 ans, l'indicateur de réalisation relatif au moins de 26 ans sera sélectionné pour le cadre de performance.					
Unité de mesure		Participants					
Valeur de référence		0					
Valeur cible 2023		Total	10 447	Femmes	4753	Hommes	5 694
Méthode de quantification		<p>Calcul de la valeur cible</p> <p>Elle a été effectuée sur la base de la réalisation des tranches 2015 et 2016 (données issues des RAMO) du programme de formation destiné aux actions soutenues par l'IEJ et pour lequel la Région dispose des informations globales les plus récentes. L'objectif est d'optimiser les crédits en étendant à un nombre plus important de stagiaires le bénéfice du dispositif. la Région a ainsi déterminé sa cible sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2015 : 3 738 moins de 25 ans - 2016 : 3 619 moins de 25 ans <p>Au total, la valeur cible qui sera atteint est de 10 447 stagiaires IEJ = 3 738 + 3 619 + [42 % x (3 738 + 3 619)] (42% représentant le ratio de l'enveloppe IEJ supplémentaire par rapport à l'enveloppe initiale de près de 11.5M€)</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u></p> <p>Ratios constatés : Part de stagiaires femmes de moins de 25 ans : 45.5 %</p>					
Renseignement	Source		SYNERGIE (via les Organismes prestataires)				
	Entité responsable		Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)				
	Fréquence		Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement		Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Moins de 26 ans					
Nature		Réalisation					
N°		Spécifique – S009					
Définition		Participants de - 26 ans à la date d'entrée en formation					
Justification du choix de l'indicateur		L'IEJ est focalisée sur les jeunes âgés de – de 26 ans					
Cadre de performance		Non					
Justification du choix		Indicateur incluant des actions représentant : 100 % de l'OS et 100 % de l'axe – PI					
Unité de mesure		Participants					
Valeur de référence		0					
Valeur cible 2023		Total	11 244	Femmes	5 116	Hommes	6 128
Méthode de quantification		<p>Calcul de la valeur cible</p> <p>Elle a été effectuée sur la base de la réalisation des tranches 2015 et 2016 (données issues des RAMO) du programme de formation destiné aux actions soutenues par l'IEJ et pour lequel la Région dispose des informations globales les plus récentes. L'objectif est d'optimiser les crédits en étendant à un nombre plus important de stagiaires le bénéfice du dispositif. la Région a ainsi déterminé sa cible sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2015 : 4028 moins de 26 ans - 2016 : 3 890 moins de 26 ans <p>Au total, la valeur cible qui sera atteint est de 11 244 stagiaires IEJ = 4028 + 3890 + [42 % x (4028 + 3890)] (42% représentant le ratio de l'enveloppe IEJ supplémentaire par rapport à l'enveloppe initiale de près de 11.5M€)</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u></p> <p>Ratios constatés : Part de stagiaires femmes de moins de 26 ans : 45.5 %</p>					
Renseignement	Source		SYNERGIE (via les Organismes prestataires)				
	Entité responsable		Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)				
	Fréquence		Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement		Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée					
Nature	Réalisation					
N°	CO01 FSE					
Définition	Chômeurs de moins de – de 26 ans, y compris chômeurs de longue durée dans les formation soutenues					
Justification du choix de l'indicateur	L'IEJ est focalisée sur les jeunes âgés de – de 26 ans demandeurs d'emploi					
Cadre de performance	oui					
Justification du choix	Indicateur incluant des actions représentant : 100 % de l'OS et 100 de l'axe – PI					
Unité de mesure	Participants					
Valeur de référence	0					
Valeur cible 2023	Total	11 244	Femmes	5 116	Hommes	6 128
Valeur intermédiaire 2018	Total	7918	Femmes	3 600	Hommes	4 318
Méthode de quantification	<p>Tous les jeunes de – de 26 ans sont des demandeurs d'emploi d'où un mode de calcul et des données identiques à la fiche indicateur moins de 26 ans</p> <p>Calcul de la valeur cible</p> <p>Cf. fiche indicateur – de 26 ans</p> <p>Calcul de la valeur intermédiaire</p> <p>la valeur intermédiaire correspond à la première tranche de l'IEJ (la seconde tranche IEJ ne sera mesurable qu'à partir de 2019). Elle est basée sur les données les plus fiables (information issues du RAMO).</p>					
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Organismes prestataires)				
	Entité responsable	Conseil régional (Direction des Formations professionnelles)				
	Fréquence	Annuelle				
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire				

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			
Nature		Résultat			
N°		CR01			
Définition		Participants chômeurs de -26 ans qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			
Justification du choix de l'indicateur		L'IEJ est focalisée sur les jeunes demandeurs d'emplois			
Cadre de performance		Non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		87 % dont 46,5% de femmes et 53,5% d'hommes soit 3082 participants sur 3532 dont 1434 femmes et 1648 hommes			
Année de la valeur de référence		2015			
Valeur cible 2023		87 %			
		Soit Total en nombre de participants	9782	Femmes 4549	Hommes : 5234
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Nombre de participants aux actions de formation 2015 dont on a les données à la sortie : 3532 Nombre de participants qui ont suivi la formation jusqu'à son terme : 3082 Années 2015 : taux de chômeurs de moins de 26 ans qui terminent une formation = $3082 / 3532 = 87\%$</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La valeur de référence est élevée, elle témoigne des bons résultats quantitatifs des actions. La hausse de ce % ne pourra être que limitée. Par ailleurs, la stratégie régionale vise des résultats qualitatifs en termes de qualification des chômeurs qui achèvent une action de l'IEJ. Au regard de ces éléments, la valeur cible est fixée à 87 %. $11244 \times 87\% = 9782$</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u> Ratios constatés : Part de stagiaires femmes de moins de 26 ans en 2015 : 46,5% % retenu pour la ventilation femmes/hommes : 46,5 % / 53,5%</p>			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	Annuelle			
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		CR02			
Définition		Participants chômeurs de – 26 ans qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation.			
Justification du choix de l'indicateur					
Cadre de performance		non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		25.51 % soient 901 bénéficiaires dont 441 femmes et 460 hommes			
Année de la valeur de référence		2015			
Valeur cible 2023					
		Total	2811	Femmes 1377	Hommes : 1434
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p>La région ne dispose pas de données spécifiques pour renseigner cet indicateur. Les données sont donc celles de l'indicateur CR 03. En effet, à minima, les personnes concernées par l'indicateur CR03 ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation ...</p> <p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Cf. indicateur CR03</p>			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	Annuelle			
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants chômeurs qui suivent un enseignement / une formation ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent y compris à titre indépendant au terme de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		CR03			
Définition		Participants chômeurs de – 26 ans qui suivent un enseignement / une formation ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent y compris à titre indépendant au terme de leur participation. Le suivi des participants doit distinguer les participants qui suivent un enseignement – un formation, qui travaillent de ceux qui obtiennent une qualification car il y a un risque de double compte. En effet, des participants ayant obtenu une qualification pourraient également suivre une formation ou travailler à l'issue de leur participation. Par conséquent, dans cet indicateur sont comptabilisés uniquement les participants qui suivent un enseignement / formation et ceux qui travaillent = sorties positives. Les participants obtenant une qualification sont suivis dans un indicateur spécifique.			
Justification du choix de l'indicateur		Cet indicateur permettra de suivre l'OS axé sur les sorties positives			
Cadre de performance		non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		25.51% soient 901 participants dont 441 femmes et 460 hommes			
Année de la valeur de référence		2015			
Valeur cible 2023					
		Total	2811	Femmes 1377	Hommes : 1434
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Au sein de la base de données de la Région sont collectés les sorties positives à l'issue de la formation. Cet indicateur compile l'accès à l'emploi et à la formation des bénéficiaires à l'issue de l'action. En 2015, le taux de chômeurs de moins de 26 ans en sortie positive était de 25.51% 3532 participants aux actions de formation 2015 dont on a les données à la sortie x 25,51% = 901</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La cible est identique à celle de 2015 compte tenu du niveau déjà élevé de sorties positives : la valeur cible est fixée à 25 %. 11244 x 25 % = 2811 sorties positives</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u> Ratios constatés : Part de stagiaires femmes de moins de 26 ans en 2015 en sortie positive 49% % retenu pour la ventilation femmes/ hommes en 2023 : 49 % et 51 %.</p>			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	Annuelle			
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.			
Intitulé de l'indicateur		Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		R022			
Définition		Participants chômeurs de – de 26 ans qui obtiennent une qualification au terme de leur participation			
Justification du choix de l'indicateur		Afin d'éviter les doubles comptes, le CR03 ne comptabilise pas les participants qui obtiennent une qualification au terme de leur participation. Un indicateur spécifique est donc créé. Cet indicateur ne suit que les participants qui obtiennent une certification totale ou partielle. Enfin, pour être plus près de la réalité, sont retenus dans cet indicateur les participants aux actions de qualification et d'insertion confondues car certaines actions d'insertion peuvent offrir une certification. Cet indicateur ne tient pas compte des attestations de compétence.			
Cadre de performance		Non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		40,20% : 1420 participants de – de 26 ans ayant acquis une qualification sur 3532 dont 526 femmes et 894 hommes			
Année de la valeur de référence		2015			
Valeur cible 2023		40%			
		Total	4498	Femmes	1664
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Au sein de la base de données Viziaprog logiciel de suivi des participants, de – de 26 ans ayant acquis une qualification à l'issue des formations qualifiantes formation soit 40.2 % 1 420 stagiaires sur 3532 ont obtenu une qualification soit 1420/3532 = 40.2 %</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La cible est identique à celle définie en 2015 au regard du niveau déjà élevé de qualification soit :40 %.</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u> Part de stagiaires femmes de moins de 26 ans en 2015 ayant obtenu une qualification 37 % % retenu pour la ventilation femmes / hommes : 37% / 63%</p>			
Renseignement		Source		Conseil régional (via les Organismes prestataires)	
		Entité responsable		Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)	
		Fréquence		Annuelle	
		Modalités de collecte et traitement		Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			
Nature	Résultat			
N°	CR04			
Définition	Participants de – 26 ans chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme. En Région Centre-Val de Loire-Val de Loire, les chômeurs de longue durée sont des chômeurs dont la période de chômage à l'entrée en formation est : supérieure à 6 mois pour pour les – de 25 ans et supérieur à 1 an pour les + de 25 ans. C'est donc cette référence qui est prise en compte dans les indicateurs.			
Justification du choix de l'indicateur				
Cadre de performance	Non			
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure	Participants			
Valeur de référence	88.4 % soit 1234 dont 582 femmes et 652 hommes			
Année de la valeur de référence	2015			
Valeur cible 2023	88 %			
	Soit Total en nombre de participants	3 908	Femmes 1837	Hommes : 2071
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Le suivi du public – chômeurs de longue durée a été réalisé dans le logiciel Viziaprog pour les stagiaires entrés en formation en 2015. Les données pour ce public sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chômeurs de longue durée entrés en formation en 2015 : 1396 soit 39.5 % - Nombre de participants de - de 25 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 6 mois et qui suivent l'action jusqu'à son terme : 1176 - Nombre de participants de + de 25 ans et de moins de 26 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 12 mois et qui suivent l'action jusqu'à son terme : 58 <p>Nombre de chômeurs de longue durée qui achève l'action : (1176 + 58) = 1234 dont 582 femmes (47%) et 652 hommes (53%) Taux : 1234 / 1396 = 88,40%</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La valeur de référence est élevée, elle témoigne des bons résultats quantitatifs des actions. La hausse de ce % ne pourra être que limitée. Par ailleurs, la stratégie régionale vise des résultats qualitatifs, en termes de qualification des chômeurs qui achèvent une action de l'IEJ. Au regard de ces éléments, la valeur cible est fixée à 88 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre chômeurs de – de 26 ans de longue durée : 11244 X 39.5% = 4 441.38 - Nombre de chômeurs de longue durée qui achève l'action: 4441 x 88% = 3908.08 arrondi à 3908 			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		<u>Ventilation hommes/femmes :</u> Part de stagiaires femmes de moins de - 26 ans chômeurs de longue durée en 2015 % retenu pour la ventilation femmes/hommes : 47 % et 53 %.
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			
Nature	Résultat			
N°	CR05			
Définition	Participants de – 26 ans chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation. En Région Centre-Val de Loire-Val de Loire, les chômeurs de longue durée sont des chômeurs dont la période de chômage à l'entrée en formation est : supérieure à 6 mois pour les – de 25 ans et supérieur à 1 an pour les + de 25 ans. C'est donc cette référence qui est prise en compte dans les indicateurs.			
Justification du choix de l'indicateur				
Cadre de performance	Non			
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure	participants			
Valeur de référence	22,42 % soit 309 bénéficiaires dont 146 femmes et 167 hommes			
Année de la valeur de référence	2015			
Valeur cible 2023	22%			
	Soit Total en nombre de participants	977	Femmes	455 Hommes : 522
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	La région ne dispose pas de données spécifiques pour renseigner cet indicateur. Les données sont donc celles de l'indicateur CR 06. En effet, à minima, les personnes concernées par l'indicateur CR06 ont reçu une offre d'emploi, un complément de formation ... <u>Explication de la valeur de référence :</u> Cf. indicateur CR06			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)		
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)		

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent y compris à titre indépendant au terme de leur participation			
Nature	Résultat			
N°	CR06			
Définition	<p>Participants de – 26 ans chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme. En Région Centre-Val de Loire-Val de Loire, les chômeurs de longue durée sont des chômeurs dont la période de chômage à l'entrée en formation est : supérieure à 6 mois pour les – de 25 ans et supérieur à 1 an pour les + de 25 ans. C'est donc cette référence qui est prise en compte dans les indicateurs.</p> <p>Le suivi des participants doit distinguer les participants qui suivent un enseignement – un formation, qui travaillent de ceux qui obtiennent une qualification car il y a un risque de double compte. En effet, des participants ayant obtenu une qualification pourraient également suivre une formation ou travailler à l'issue de leur participation. Par conséquent, dans cet indicateur sont comptabilisés uniquement les participants qui suivent un enseignement / formation et ceux qui travaillent = sorties positives. Les participants obtenant une qualification sont suivis dans un indicateur spécifique.</p>			
Justification du choix de l'indicateur				
Cadre de performance	Non			
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure	Participants			
Valeur de référence	22,40 % soit 309 bénéficiaires dont 146 femmes et 167 hommes			
Année de la valeur de référence	2015			
Valeur cible 2023	22%			
	Soit Total en nombre de participants	977	Femmes 455	Hommes : 522
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	<p><u>Explication de la valeur de référence :</u></p> <p>Le suivi du public – chômeurs de longue durée a été réalisé dans le logiciel Viziaprog pour les stagiaires entrés en formation en 2015. Les données pour ce public sont les suivantes :</p> <p>Nombre de chômeurs de longue durée entrés en formation en 2015 : 1396 soit 39.5 %</p> <p>Nb de participants de - de 25 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 6 mois et qui sont en emploi en enseignement ou en formation : 309</p> <p>Nb de participants de + de 25 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 12 mois et qui sont en emploi en enseignement ou en formation : 4</p> <p>Total participants chômeurs de longue durée en sortie positive : 309+4 = 313 dont 146 femmes (46,6%) et 167 hommes (53,4%)</p>			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		<p>Calcul de la valeur cible 2023 : La cible est identique à celle de 2015 compte tenu du niveau déjà élevé de sorties positives : la valeur cible est fixée à 22%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre chômeurs de de – de 26 ans de longue durée : 11 244 *39.5 % = 4441.38 - Nombre chômeurs de de – de 26 ans de longue durée en sortie positive : 4441.38 x 22% = 977 <p>Ventilation hommes/femmes : Ratios constatés : Part de stagiaires de moins de 26 ans en 2015 en sortie positive : 22% % retenu pour la ventilation femmes/hommes en 2023 : 46,6 % et 53,4 %.</p>
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation			
Nature	Résultat			
N°	R023			
Définition	<p>Participants de -26 ans chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation. Afin d'éviter les doubles comptes, le CR06 ne comptabilise pas les participants qui obtiennent une qualification au terme de leur participation. Un indicateur spécifique est donc créé. Cet indicateur ne suit que les participants qui obtiennent une qualification (hors attestations de compétence). En Région Centre-Val de Loire-Val de Loire, les chômeurs de longue durée sont des chômeurs dont la période de chômage à l'entrée en formation est : supérieure à 6 mois pour les – de 25 ans et supérieur à 1 an pour les + de 25 ans. C'est donc cette référence qui est prise en compte dans les indicateurs.</p>			
Justification du choix de l'indicateur				
Cadre de performance	Non			
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure	participants			
Valeur de référence	40,97% soit 572 participants dont 214 femmes (37,4%) et 358 hommes (62,6%)			
Année de la valeur de référence	2015			
Valeur cible 2023	41%			
	Soit Total en nombre de participants	1821	Femmes	681
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	<u>Explication de la valeur de référence :</u>			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	<p>Le suivi du public – chômeurs de longue durée a été réalisé dans le logiciel Viziaprog pour les stagiaires entrés en formation en 2015. Les données pour ce public sont les suivantes :</p> <p>Nombre de chômeurs de longue durée entrés en formation en 2015 : 1396</p> <p>Nombre de participants aux actions de formation 2015 dont on a les données à la sortie : 3532</p> <p>Taux de chômeurs de longue durée = $1396 / 3532 = 39,50\%$</p> <p>Nb de participants de - de 25 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 6 mois et qui obtiennent une certification totale ou partielle : 543</p> <p>Nb de participants de + de 25 ans dont la durée de recherche d'emploi est de + de 12 mois et qui obtiennent une certification totale ou partielle : 29</p> <p>Total participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une certification : $543 + 29 = 572$ dont 214 femmes (37,4%) et 358 hommes (62,6%)</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u></p> <p>La part des chomeurs de longue durée, sur la base des données Viziaprog 2015 s'élève à 39,50% de l'effectif des bénéficiaires de – de 26 ans.</p> <p>Nombre chômeurs de – de 26 ans de longue durée : $11244 * 39,50\% = 4441,38$</p> <p>Nombre chômeurs de de – de 26 ans de longue durée qui acquerront une qualification à l'issue de la formation : $4441,38 * 41\% = 1821$</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes :</u></p> <p>Part de stagiaires de moins de 26 ans en 2015 ayant obtenu une qualification: 41 %</p> <p>% retenu pour la ventilation femmes/hommes: 37,4% / 62,6 %</p>	
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur	Participants inactifs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	
Nature	Résultat	
N°	CR07	
Définition	Participants inactifs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	
Justification du choix de l'indicateur		
Cadre de performance	non	
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance	
Unité de mesure	Taux de participants	
Valeur de référence	0	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Année de la valeur de référence	2012			
Valeur cible 2023				
	Soit Total en nombre de participants	0	Femmes	0
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	Il n'est retenu aucune valeur sur cette indicateur. En effet, les bénéficiaires éligibles IEJ sont inscrits dans les opérations de formation après une prescription obligatoire du réseau d'accompagnement (missions locales, Pôle Emploi et CAP EMPLOI) et à l'inscription préalable de tous les bénéficiaires comme demandeurs d'emploi. De ce fait aucun inactif ne sera intégré dans les actions IEJ			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)		
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)		
	Fréquence	Annuelle		
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.		

Intitulé de l'indicateur	Participants inactifs ne suivant ni enseignement, ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation			
Nature	Résultat			
N°	cr08			
Définition	Participants inactifs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme			
Justification du choix de l'indicateur				
Cadre de performance	non			
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure	participants			
Valeur de référence	0			
Année de la valeur de référence	2012			
Valeur cible 2023				
	Soit Total en nombre de participants	0	Femmes	0
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet			
Méthode de quantification	Il n'est retenu aucune valeur sur cette indicateur. En effet, les bénéficiaires éligibles IEJ sont inscrits dans les opérations de formation après une prescription obligatoire du réseau d'accompagnement (missions locales, Pôle Emploi et CAP EMPLOI) et à l'inscription préalable de tous les bénéficiaires comme demandeurs d'emploi. De ce fait aucun inactif ne sera intégré dans les actions IEJ			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire.

Intitulé de l'indicateur		Participants inactifs ne suivant ni enseignement, ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification ou qui travaillent, y compris à titre indépendant au terme de leur participation			
Nature	Résultat				
N°	CR09				
Définition	Participants inactifs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme				
Justification du choix de l'indicateur	L'IEJ est focalisée sur les jeunes sans emploi				
Cadre de performance	non				
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance				
Unité de mesure	participants				
Valeur de référence	0				
Année de la valeur de référence	2012				
Valeur cible 2023	Il n'est retenu aucune valeur sur cet indicateur. En effet, les bénéficiaires éligibles IEJ sont inscrits dans les opérations de formation après une prescription obligatoire du réseau d'accompagnement (missions locales, Pôle Emploi et CAP EMPLOI) et à l'inscription préalable de tous les bénéficiaires comme demandeurs d'emploi. De ce fait aucun inactif ne sera intégré dans les actions IEJ				
	Soit Total en nombre de participants	0	Femmes	0	Hommes
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet				
Méthode de quantification					
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	Annuelle			
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation => Via SYNERGIE et le système de collecte des indicateurs des actions de formation de la Région Centre-Val de Loire-Val de Loire			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		CR10			
Définition		Participants – 26 ans suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation			
Justification du choix de l'indicateur		L'IEJ vise à améliorer la qualification et l'insertion dans l'emploi des jeunes			
Cadre de performance		non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		17% soit 276 participants dont 138 femmes et 138 hommes			
Année de la valeur de référence		2017 (sur un échantillon portant sur les stagiaires sortis de formation entre le 01er juillet 2015 et le 30 juin 2016)			
Valeur cible 2023		17 %			
		Soit Total en nombre de participants	1911	Femmes	956
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Elle est déterminée sur le fondement de l'Enquête à 6 mois réalisée par le prestataire INTINERE en juin 2017 sur un échantillon de 1660 stagiaires sortis de formation entre juillet 2015 et juin 2016. Sur les 1660 bénéficiaires échantillonnés, 46 ont un contrat d'apprentissage, 216 sont en formation et 14 sont en stage 6 mois après la fin de la formation soit un taux de 17%</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> $11244 \times 17\% =$ soit 1911.48 participants arrondi à 1 911</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes pour valeur cible :</u> Ratios constatés : Part de stagiaires de moins de 26 ans en 2017 accédant à un contrat d'apprentissage, une formation ou un stage : 17% % retenu pour la ventilation femmes/hommes: 50% / 50%</p>			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil régional			
	Fréquence	1 fois			
	Modalités de collecte et traitement	Enquête			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation			
Nature	Résultat				
N°	CR11				
Définition	Participants de – de 26 ans ayant suivi l'intervention soutenue par l'IEJ exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation				
Justification du choix de l'indicateur	L'IEJ vise à améliorer la qualification et l'insertion dans l'emploi des jeunes				
Cadre de performance	non				
Justification du choix	Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance				
Unité de mesure	participants				
Valeur de référence	44% soit 727 participants dont 307 femmes (42,2%) et 420 hommes (57,8%)				
Année de la valeur de référence	2017 (sur un échantillon portant sur les stagiaires sortis de formation entre le 01er juillet 2015 et le 30 juin 2016)				
Valeur cible 2023	44%				
	Soit Total en nombre de participants	4947	Femmes	2078	Hommes : 2869
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet				
Méthode de quantification	<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Elle est déterminée sur le fondement de l'Enquête à 6 mois réalisée par le prestataire INTINERE en juin 2017 sur un échantillon de 1660 stagiaires sortis de formation entre juillet 2015 et juin 2016. Sur les 1660 bénéficiaires échantillonnés, 727 ont un emploi 6 mois après la fin de la formation soit un taux de 44%</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> $11244 \times 44 \% = 4947.36$ participants arrondi à 4947</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes pour valeur cible :</u> Ratios constatés : Part de stagiaires de moins de 26 ans en 2017 exerçant un emploi : 44 % % retenu pour la ventilation femmes/hommes: 42% / 58%</p>				
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	1 fois			
	Modalités de collecte et traitement	Enquête			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur		Participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation			
Nature		Résultat			
N°		CR12			
Définition		Participants de – de 26 ans ayant suivi l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme et qui exerce une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation			
Justification du choix de l'indicateur		L'IEJ vise à améliorer la qualification et l'insertion dans l'emploi des jeunes			
Cadre de performance		non			
Justification du choix		Seuls des indicateurs de réalisation sont retenus dans le cadre de performance			
Unité de mesure		participants			
Valeur de référence		0,4% soit 7 participants échantillonnés sur 1660 dont 4 femmes et 3 hommes			
Année de la valeur de référence		2017 (sur un échantillon portant sur les stagiaires sortis de formation entre le 01er juillet 2015 et le 30 juin 2016)			
Valeur cible 2023		0.4%			
		Soit Total en nombre de participants	44	Femmes 25	Hommes : 19
Valeur intermédiaire 2018		Sans objet			
Méthode de quantification		<p><u>Explication de la valeur de référence :</u> Elle est déterminée sur le fondement de l'Enquête à 6 mois réalisée par le prestataire INTINERE en juin 2017 sur un échantillon de 1660 stagiaires sortis de formation entre juillet 2015 et juin 2016. Sur les 1660 bénéficiaires échantillonnés, 7 ont une activité indépendante 6 mois après la fin de la formation soit un taux de 0,4%</p> <p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> 11244 X 0,4% = 44 participants</p> <p><u>Ventilation hommes/femmes pour valeur cible :</u> Ratios constatés : Part de stagiaires de moins de 26 ans exerçant une activité indépendante : 0.4% % retenu pour la ventilation femmes/hommes: 57% / 43%</p>			
Renseignement	Source	Conseil régional (via les Organismes prestataires)			
	Entité responsable	Conseil Régional (Direction des Formations professionnelles)			
	Fréquence	1 fois			
	Modalités de collecte et traitement	Enquête			

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Indicateur financier de l'axe 7

Intitulé de l'indicateur	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 7		
Nature	Financier		
N°	F007		
Définition	Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'autorité de certification et certifiées par cette autorité Les dépenses éligibles correspondent au soutien de l'Union européenne (66.6%) (IEJ + FSE) et à la contrepartie nationale (33.3%).		
Justification du choix de l'indicateur	Définition réglementaire de l'indicateur		
Cadre de performance	oui		
Justification du choix	Les indicateurs financiers des axes sont des indicateurs du cadre de performance		
Unité de mesure	€		
Valeur de référence	0		
Valeur cible 2023	49 227 657.00		
Valeur intermédiaire 2018	31 114 008.00		
Méthode de quantification	<p>La mise en œuvre de l'IEJ étant prévue sur les années 2014-2015-2018-2019-2020, l'ensemble de l'enveloppe de l'axe sera consommée d'ici 2023, et l'ensemble des dépenses éligibles certifiées d'ici fin 2023.</p> <p>Avec un montant de 11 571 336 pour les années 2014-2015 et de 4 847 287 M€ pour la seconde tranche IEJ (2017 à 2020), le calcul de la valeur cible est le suivant : $11\,571\,336 \times 3 + 4\,847\,287 \times 3 = 49\,227\,657$</p> <p>La valeur intermédiaire au 31 décembre 2018 est égale aux montants qui pourront être certifiés d'ici cette date sur la base de la 1^{ère} tranche d'IEJ : 31 114 008 (la seconde tranche ne sera programmée qu'à partir de 2018 et certifiée qu'à partir de 2019 – la 1^{ère} tranche ayant fait également l'objet de reliquats).</p>		
Renseignement	Source	SYNERGIE	
	Entité responsable	Conseil Régional	
	Fréquence	Annuel	
	Modalités de collecte et traitement	Consolidation des données financières des types d'actions	

Axe 10 – Réparation de crise – REACT UE

Rappel de l'architecture de l'axe 10

OS-FEDER-13.i.1 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

- Action 39 - Renforcement du système de santé
- Action 40 - Appui aux acteurs économiques et aux TPE/PMI/PME
- Action 41 - Investissements en faveur de la transition verte
- Action 42 - Investissements en faveur de la transition numérique

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

OS-FEDER-13.i.1 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Intitulé de l'indicateur	Montant des dépenses investies dans le système de santé (coût total éligible)	
Nature	Réalisation	
N°	Spécifique – SO17	
Définition	Montant des dépenses investies dans le système de santé (coût total éligible) : montant des dépenses engagées par le GIP pro santé pour la mise en place de centres de santé (déficit de financement et financement des postes d'assistants territoriaux)	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 39 « Renforcement du système de santé ». Cet indicateur sera utilisé lorsque la deuxième phase budgétaire de REACT-EU aura été activée et intégrée dans une prochaine version du PO. Lorsque cette phase sera activée, l'indicateur couvrira 100% de l'action 39 et 0,86% de l'axe 10. Cet indicateur permet de mesurer les dépenses investies dans le système de santé. Les actions soutenues porteront notamment sur le déploiement de stratégie régionale en faveur de l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé, le soutien aux dispositifs de déploiement des politiques de promotion de la santé, d'appui à la formation des acteurs de soins permettant d'ancrer les professionnels sur les territoires en tension et d'accès aux soins de proximité dans les territoires. Le financement des actions déployées dans ce cadre par le GIP pro santé seront soutenues ainsi que le financement des postes d'assistants territoriaux par les Universités.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU)	
Unité de mesure	Euro	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	800 000 €	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La valeur cible correspond aux dépenses éligibles qui seront présentées dans le dossier de demande d'aide du GIP pro santé et des universités pour le financement des postes d'assistants territoriaux. Les subventions perçues serviront à combler le déficit de financement du GIP et à financer les postes d'assistants territoriaux.	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Achèvement des projets

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : montants des dépenses prévisionnelles et réalisées sur les projets remontés par le bénéficiaire et validés par le gestionnaire.
--	-------------------------------------	---

Intitulé de l'indicateur	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	
Nature	Résultat	
N°	R027	
Définition	Emplois au sein du GIP pro santé	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 39 « Renforcement du système de santé ». Cet indicateur fait partie de la liste des indicateurs communs de résultat utilisables pour le futur PO 2021-2027 (RCR001). Cet indicateur sera utilisé lorsque la deuxième phase budgétaire de REACT-EU aura été activée et intégrée dans une prochaine version du PO. Lorsque cette phase sera activée, l'indicateur couvrira 100% de l'action 39 et 0,86% de l'axe 10. Cet indicateur permet de mesurer les emplois créés au sein du GIP pro santé et les postes d'assistants territoriaux créés. Les actions soutenues porteront notamment sur le déploiement de stratégie régionale en faveur de l'attractivité du territoire vis-à-vis des professionnels de santé, le soutien aux dispositifs de déploiement des politiques de promotion de la santé, d'appui à la formation des acteurs de soins permettant d'ancrer les professionnels sur les territoires en tension et d'accès aux soins de proximité dans les territoires. Le financement des actions déployées dans ce cadre par le GIP pro santé et les universités seront soutenues.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).	
Unité de mesure	Nombre d'emplois créés	
Valeur de référence	0	
Année de la valeur de référence	2020	
Valeur cible 2023	83	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	La valeur cible correspond au nombre de postes créés au sein du GIP pro santé (63) et des universités (20)	
Renseignement	Source	SYNERGIE

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	A l'achèvement des projets
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : nombre de contrats de travail conclus sur les projets remontés par le bénéficiaire et validés par le gestionnaire.

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions en réponse à la crise de la COVID 19	
Nature	Réalisation	
N°	CV22	
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien sous la forme d'une aide financière directe non remboursable, uniquement subordonnée à la réalisation du projet (subventions)	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est issu de la liste des indicateurs spécifiques en lien avec la politique de cohésion en réponse directe de la pandémie de COVID-19 publié par la Commission européenne dans sa version de février 2021. Il porte sur l'action 40 « Appui aux acteurs économiques et aux PMI/PME » et plus particulièrement sur le dispositif de soutien aux investissements productifs et relocalisation de PME. Les actions soutenues viseront au financement des investissements productifs supplémentaires pour donner les moyens aux PMI/PME régionales de se moderniser et d'innover ainsi que de s'adapter aux mutations industrielles, aux évolutions commerciales ou de réaliser un saut technologique crucial notamment dans le contexte de sortie de crise et de reprise. Seront soutenus les investissements productifs ou de procédés notamment ceux vertueux sur le plan écologique ou permettant de relocaliser les productions et l'activité. Cet indicateur couvre 9,30% de l'action 40 et 2,80% de l'axe 10.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU)	
Unité de mesure	Entreprise	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	20	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u></p> <p>Cet indicateur est déjà utilisé sur l'action 10 du PO et les modalités de calcul sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maquette action 10 = 12 815 000 € - Valeur cible 2023 attendue = 80 <p>Nous pouvons en déduire un montant de maquette moyen de 160 187,50 €. Considérant un montant de maquette de la première phase sur ce</p>	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		<p>dispositif estimé à 2 000 000 €, la valeur cible 2023 pourrait être de $2\,000\,000/160\,187,50 = 12$ entreprises</p> <p>Néanmoins, le ticket de subvention envisagé est estimé à 200 000 €. Ainsi, en divisant les 2 M€ de maquette prévu par un ticket à 200 000 €, nous obtenons une valeur cible de 10 entreprises aidées. Considérant que la maquette UE a été doublée suite à l'intégration des crédits REACT-EU tranche 2, la valeur cible 2023 est doublée pour atteindre 20.</p> <p>Si le ticket de subvention venait à évoluer, la valeur cible pourrait être actualisée lors de la prochaine révision du PO.</p>
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	A l'achèvement des projets
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>Le risque de double compte est limité ; un suivi sera assuré à travers la dénomination des entreprises (base n° SIRET).</p> <p>Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions en réponse à la crise de la COVID 19
Nature	Réalisation
N°	CV23
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions, sous forme de prêt, de bonification d'intérêts, de garantie de crédit, de capital-risque ou d'autres instruments financiers
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est issu de la liste des indicateurs spécifiques en lien avec la politique de cohésion en réponse directe de la pandémie de COVID-19 publié par la Commission européenne dans sa version de février 2021. Il porte sur l'action 40 « Appui aux acteurs économiques et aux PMI/PME » et plus particulièrement sur les dispositifs d'ingénierie financière. Les instruments financiers visés par les financements REACT soutiendront notamment les fonds propres des PME/PMI régionales (réponse aux besoins de trésorerie et aux besoins d'augmentation en fonds propres) rencontrant des difficultés de trésorerie liées à la crise ou à la relance ainsi que des dispositifs de prêts d'honneur en faveur des créateurs d'entreprises, l'une des cibles visées étant celle des entreprises innovantes sur lesquels les besoins ont été particulièrement souligné. La potentialité de déploiement de ces instruments a été repérée au travers des évaluations ex ante du programme réalisées en 2014 et sa révision en juillet 2020 pour permettre le déploiement des dispositifs d'appui aux fonds propres (CAP REBOND) dans le contexte de la crise. Cet indicateur couvre 69,77% de l'action 40 et 20,99% de l'axe 10.
Cadre de performance	Non
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU)	
Unité de mesure	Entreprises	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	954	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u></p> <p>Instrument Financier Cap Rebond : l'instrument financier prévoit d'investir un montant total de 16 000 000 € sur la première phase budgétaire de REACT-EU par le biais de prêts avec un montant plafond 50 000 €. Considérant qu'un euro de crédit européen génère un montant de prêt de 2,65 €, le montant total des prêts serait de 16 000 000 € x 2,65 soit 42 400 000 €. Ainsi, le nombre d'entreprises aidées serait de 42 400 000 € / 50 000 € soit 848 entreprises. A noter que le montant plafond du prêt sera revu courant du deuxième semestre 2021 pour les entreprises accompagnées sur le deuxième semestre 2021. Considérant l'intégration de la tranche 2 des crédits REACT-EU et le passage de la maquette UE sur cette action de 16 M€ à 18 M€, la valeur est actualisée proportionnellement ($848 \times 18 / 16 = 954$)</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	A l'achèvement des projets
	Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires avec et sans double compte (sur la base des n°SIRET).</p> <p>Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procèdera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>

Intitulé de l'indicateur Nombre d'entreprises recevant un soutien non financier (conseils, etc.) dans la réponse à COVID-19

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Nature	Réalisation	
N°	CV24	
Définition	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien n'impliquant pas un transfert financier direct = conseil, service consultance, accompagnement collectif	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est issu de la liste des indicateurs spécifiques en lien avec la politique de cohésion en réponse directe de la pandémie de COVID-19 publié par la Commission européenne dans sa version de février 2021. Il porte sur l'action 40 « Appui aux acteurs économiques et aux PMI/PME » et plus particulièrement sur le dispositif d'actions collectives d'entreprises en vue de la reprise économique. Il s'agit de mesures d'accompagnement, diagnostic, conseil en faveur des entreprises dans leur efforts de réparation des conséquences de la crise et en vue d'engager les processus de relance et d'adaptation. Cet indicateur couvre 11,63% de l'action 40 et 3,50% de l'axe 10.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU)	
Unité de mesure	Entreprises	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	3 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u></p> <p>Un porteur unique émergera sur cette opération, la CCI Centre-Val de Loire au titre du dispositif JUMP (réalisation de diagnostics d'urgence et d'accompagnement d'entreprises en direct de manière personnalisée sur le risque majeur identifié : pilotage financier, commercial, RH, numérique, transmission/adossement). A ce titre, la structure compte accompagner 9 000 entreprises pour les diagnostics d'urgence et 3 000 entreprises pour les accompagnements en directs. Pour cette opération un équivalent subvention brut (ESB) a été calculé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de situation : 220 € par entreprise - Accompagnement direct : 400 € par entreprise (1 jour d'accompagnement en moyenne) <p>Considérant une maquette à 2 500 000 € et un ESB par entreprise à 620 €, nous obtenons une cible prévisionnelle à 4 032 entreprises. Néanmoins, toutes certaines entreprises ne bénéficieront que d'un point de situation. En conséquence, il a été décidé de ne retenir que dans la valeur cible les 3 000 entreprises devant bénéficier d'un accompagnement en direct.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Modalités de collecte et traitement	<p>Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation</p> <p>Demande aux organismes prestataires de comptabiliser les entreprises bénéficiaires avec et sans double compte (sur la base des n°SIRET).</p> <p>Pour éviter les doubles comptes, la Région pourra faire une extraction des bases de données et procédera à un « dédoublement » de la liste des bénéficiaires à partir du n° SIRET des entreprises.</p>
-------------------------------------	--

Intitulé de l'indicateur	Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)
Nature	Résultat
N°	R028
Définition	Volume d'investissements privés cofinçant les projets soutenus par le FEDER. La valeur des contributions privées cofinçant les projets soutenus, dont la forme est une subvention ou un instrument financier. L'indicateur couvre aussi les parts non-éligibles des coûts du projet.
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 40 « Appui aux acteurs économiques et aux PMI/PME » et plus particulièrement les instruments financier en soutien aux PME, les actions collectives d'entreprise en vue de la reprise économique et les investissements productifs et relocation de PME. Cet indicateur fait partie de la liste des indicateurs de résultat communs utilisables pour le futur PO 2021-2027 (RCR002). Il s'agit d'accompagner les TPE et PME régionales dans leurs actions de préservation, de relance et d'adaptation de leur activité à la suite de la crise du COVID via des dispositifs massifs d'accompagnement, de renforcer les fonds de roulement d'un plus grand nombre de PME/PMI, ainsi que le soutien à la création/reprise d'entreprises innovantes par des prêts d'honneur dans le cadre de la mobilisation rapide d'instruments financiers et d'augmenter le nombre des équipements productifs nécessaires à la relance et la diversification des activités du réseau des PME/PMI régionales ainsi que les procédés vertueux sur le plan écologique ou permettant de relocaliser les productions et l'activité . Cet indicateur couvre 90,70% de l'action 40 et 28,69% de l'axe 10.
Cadre de performance	Non
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).
Unité de mesure	Euro
Valeur de référence	0
Année de la valeur de référence	Sans objet
Valeur cible 2023	16 000 000 €

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p>La valeur de l'indicateur correspond à la somme des valeurs des contributions privées cofinçant des projets soutenus par le FEDER au moyen d'un instrument financier ou d'une subvention. Sont également prises en compte les contributions couvrant les parties non éligibles du coût des projets. L'indicateur devra préciser le total agrégé (subventions et instruments financiers), et sa composition ventilée entre subventions et instruments financiers.</p> <p>Pour quantifier la valeur cible 2023, il est considéré un montant de maquette prévisionnel pour la première phase budgétaire de 20 500 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruments financiers en soutien aux PME : 15 000 000 € ; taux de cofinancement public à 100% - Actions collectives d'entreprises en vue de la reprise économique : 2 500 000 € ; taux de cofinancement public à 100%. - Investissements productifs et relocalisation de PME : 2 000 000 € ; taux de cofinancement public à 20%. <p>Ainsi, la valeur cible est calculée de la manière suivante : $19\,500\,000 - (15\,000\,000 \times 1) + (2\,500\,000 \times 0,1) + (2\,000\,000 \times 0,2) = 1\,600\,000$ €. Les pourcentages d'aide publics affichés sont donc prévisionnels. A ce titre la méthode de quantification et, en conséquence, la valeur cible, pourra être réactualisée lors de la prochaine révision du PO pour intégrer la deuxième tranche budgétaire de REACT-EU.</p> <p>Suite à l'intégration des crédits REACT-EU tranche 2 sur cette action et pour corriger une erreur de calcul, la formule est actualisée de la manière suivante :</p> <p>Pour quantifier la valeur cible 2023, il est considéré un montant de maquette de 24 500 000 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruments financiers en soutien aux PME : 18 000 000 € ; taux de cofinancement public à 100% - Actions collectives d'entreprises en vue de la reprise économique : 2 500 000 € ; taux de cofinancement public à 100%. - Investissements productifs et relocalisation de PME : 4 000 000 € ; taux de cofinancement public à 20%. <p>Ainsi, la valeur cible est calculée de la manière suivante : $4\,000\,000 \text{ €} \times 80/20 = 16\,000\,000 \text{ €}$.</p>	
Renseignement	Source	Synergie
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Achèvement du projet
	Modalités de collecte et traitement	<p>Méthode de collecte : Donnée renseignée par le porteur de projet et validée par le gestionnaire.</p> <p>Pour s'assurer que l'information soit transmise par le porteur, une question concernant le montant total de cofinancement (dont non-éligible) pourra être ajoutée au questionnaire du dossier de demande d'aide.</p> <p>Source de données : Projet</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Equipements publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique	
Nature	Réalisation	
N°	SO18	
Définition	Nombre de mètres carrés SHON des équipements publics ayant bénéficié d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 41 « Investissements en faveur de la transition verte ». Cet indicateur s'inspire de la liste des indicateurs de résultat communs utilisables pour le futur PO 2021-2027 (RCO19). Il s'agit d'investir, de soutenir la transition écologique qui s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de contribuer à la création d'emplois. La réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie à horizon 2030 pourra permettre une augmentation du PIB et déboucher sur la création de nouveaux emplois verts, de nouvelles compétences. Enfin, conformément aux principes de développement durable énoncés, le soutien des fonds de REACT-EU s'inscrira pleinement dans le respect du principe « de ne pas nuire ». Ainsi, les actions retenues auront notamment pour objet de réduire l'impact carbone des bâtiments en région Centre-Val de Loire au sein du parc immobilier existant des collectivités publiques, notamment les lycées et le FRAC. Cet indicateur couvre 95,24% de l'action 41 et 41,98% de l'axe 10.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).	
Unité de mesure	Mètres carrés SHON	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	1 093 528	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u></p> <p>La valeur de l'indicateur est la somme en mètre carré de la surface hors œuvre nette (SHON) des équipements publics disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique à la suite d'un soutien. La méthode de quantification s'appuie sur l'avis d'appel public à concurrence publié pour le marché public global de performance énergétique du patrimoine immobilier (lycées et FRAC) de la Région.</p> <p>Le tableau des consommations de référence et objectifs énergétique indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : 575 513 m² SHON - Lot 2 : 518 015 m² SHON <p>Au total, la valeur cible est de 1 093 528 m² SHON</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Après l'achèvement des travaux
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : donnée renseignée par le porteur de projet (source de la donnée) et validée par le gestionnaire (donnée vérifiée par le gestionnaire lors de la remise du bilan final et de la demande de solde par le porteur sur la base des pièces justificatives, à savoir : Diagnostics de performance énergétique (DPE) ou audit énergétique.

Intitulé de l'indicateur	Nombre d'équipements publics ayant fait l'objet d'un soutien pour le secteur de la rénovation énergétique	
Nature	Spécifique - Résultat	
N°	R029	
Définition	Nombre d'équipements publics ayant fait l'objet d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 41 « Investissements en faveur de la transition verte » et plus particulièrement sur les investissements en faveur de la transition énergétique par la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit d'indicateur de résultat spécifique créé pour mesurer les impacts en termes de résultat de l'action susmentionnée. Il s'agit d'investir, de soutenir la transition écologique qui s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de contribuer à la création d'emplois. La réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie à horizon 2030 pourra permettre une augmentation du PIB et déboucher sur la création de nouveaux emplois verts, de nouvelles compétences. Enfin, conformément aux principes de développement durable énoncés, le soutien des fonds de REACT-EU s'inscrira pleinement dans le respect du principe « de ne pas nuire ». Ainsi, les actions retenues auront notamment pour objet de réduire l'impact carbone des bâtiments en Région centre au sein du parc immobilier existant des collectivités publiques, notamment des lycées et le FRAC. Cet indicateur couvre 95,24% de l'action 41 et 41,98% de l'axe 10.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).	
Unité de mesure	Nombre d'équipements publics	
Valeur de référence	0	
Année de la valeur de	2020	

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

référence		
Valeur cible 2023	63	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	La méthode de quantification s'appuie sur l'avis d'appel public à concurrence publié pour le marché public global de performance énergétique du patrimoine immobilier (lycées et FRAC) de la Région. 63 équipements publics (62 lycées et le FRAC) doivent bénéficier d'un soutien.	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	A l'achèvement des projets
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : donnée renseignée par le porteur de projet (source de la donnée) et validée par le gestionnaire (donnée vérifiée par le gestionnaire lors de la remise du bilan final et de la demande de solde par le porteur sur la base des pièces justificatives comme le numéro de SIRET des établissements publics concernés).

Intitulé de l'indicateur	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps
Nature	Réalisation
N°	Spécifique – SO03
Définition	<p>Nombre de ménages, entreprises et établissements publics qui peuvent accéder à Internet à une vitesse de téléchargement d'au moins 30 Mb/sec et qui n'avaient auparavant aucun accès ou seulement un accès plus limité. La possibilité d'accès résulte directement des opérations financées grâce au soutien du FEDER. Sont comptabilisés les ménages, entreprises et établissements publics ayant une possibilité d'accès à large bande (même s'ils n'ont pas souscrit un abonnement) et non pas uniquement ceux ayant choisi d'être connectés</p> <p>Il est entendu par :</p> <ul style="list-style-type: none"> 'Ménages' = les logements de particuliers recouvrant les résidences principales, les résidences secondaires et les logements vacants. (Recensement population INSEE 2010) 'Entreprises et établissements publics' = les entreprises et les établissements publics (Ecole, lycées, collège, service public, centre de recherche, enseignement supérieur, administration...) avec un effectif salarié supérieur à 0. (Source : Fichier CLAP (Connaissance Locales de l'Appareil Productif) INSEE 2011). <p>Le zonage concerné par l'indicateur correspond aux zones arrières des communes les plus peuplées de chaque département.</p>
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 42 « Investissement en faveur de la transition numérique » et plus particulièrement sur les infrastructures très haut débit. En effet, cette action permet notamment d'accroître le taux de couverture du réseau Très haut Débit dans les territoires du Cher (18) et de l'Indre (36), et ainsi réduire la fracture territoriale numérique en région Centre-Val de Loire. Cet indicateur couvre 37,91% de l'action 42 et 9,80% de l'axe 10.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	Cet indicateur permet de suivre au plus près l'impact de cette action puisque le FEDER bénéficiera à 3 catégories d'acteurs : les ménages, les établissements publics et les entreprises. Cet indicateur est donc plus large que l'indicateur commun n°10 (qui porte uniquement sur les ménages) : il intègre l'indicateur commun n°10, mais intègre également le nombre d'entreprises et d'établissements publics.	
Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).	
Unité de mesure	Prise (1 prise = 1 ménage ou 1 entreprise ou 1 établissement public)	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	28 000	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> L'indicateur est construit à partir du nombre de prises installées (construites et raccordables), permettant les raccordements individuels des logements, entreprises et établissements publics. Les estimations suivantes ont été transmises par les SMO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cher : SMO BERRY NUMERIQUE : 10 000 prises - Indre : SMO RIP 36 : 18 000 prises <p>Au total, le raccordement de 28 000 prises est envisagé.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Gestionnaires de RIP)
	Entité responsable	Conseil régional Centre et GIP RECIA
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Les données seront obtenues dans le cadre du conventionnement FEDER avec chaque bénéficiaire (pièces du marché de travaux, bons de commandes, factures ...).</p> <p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les six mois, conjointement à la saisie cartographique des entreprises, des établissements publics et des logements, ce qui permettra de chiffrer précisément les deux indicateurs retenus : le nombre de prises FTTH raccordables et le nombre de prises de locaux desservis en THD (> 30 Mbits) qui inclut FTTH, VDSL et FTTO.
--	--	--

Intitulé de l'indicateur	Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps
Nature	Réalisation
N°	C010
Définition	<p>Nombre de ménages qui peuvent accéder à Internet à une vitesse de téléchargement d'au moins 30 Mb/sec et qui n'avaient auparavant aucun accès ou seulement un accès plus limité. La possibilité d'accès doit résulter directement de l'aide. L'indicateur mesure les ménages ayant une possibilité d'accès à large bande et non pas les ménages ayant choisi d'être connectés. (définition UE)</p> <p>Le zonage concerné par l'indicateur correspond aux zones arrières des communes les plus peuplées de chaque département</p>
Justification du choix de l'indicateur	<p>Cet indicateur permet de suivre une partie des réalisations du programme, en se focalisant sur celles qui bénéficient directement à des ménages.</p> <p>Cet indicateur est une des composantes de l'indicateur spécifique S003 qui comptabilise les réalisations bénéficiant non seulement aux ménages, mais également aux entreprises et aux établissements publics.</p>
Cadre de performance	Non
Justification du choix	<p>Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).</p> <p>L'indicateur spécifique S003 reflète mieux les interventions du PO Centre, puisque l'intervention régionale vise non seulement les ménages, mais également (et en priorité) les entreprises et établissements publics.</p>
Unité de mesure	Ménage (1 ménage = 1 prise)
Valeur de référence	0
Valeur cible 2023	24 700
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de quantification	<p>L'indicateur est construit à partir du nombre de prises installées (construites et raccordables), permettant les raccordements individuels des logements, entreprises et établissements publics. L'estimation a été calculée sur la base de l'indicateur SO03 propre à l'axe 3, de l'indicateur CO10 propre à l'axe 3 et de l'indicateur SO03 de l'action 42. Un produit en croix a permis de déterminer la valeur cible : SO03 de l'axe 3 = 118 000 ; CO10 de l'axe 3 = 104 094 ; SO03 action 42 = 28 000. Donc La valeur de CO10 de l'action 42 est de $104\,094 \times 28\,000 / 118\,000 = 24\,700$.</p>

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

	-	
	Au total, le raccordement de 24 700 prises est envisagé pour les ménages.	
Renseignement	Source	SYNERGIE (via les Gestionnaires de RIP)
	Entité responsable	Conseil régional Centre et GIP RECIA
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	<p>Les données seront obtenues dans le cadre du conventionnement FEDER avec chaque bénéficiaire (pièces du marché de travaux, bons de commandes, factures ...).</p> <p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés. <p>La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les ans, et permettra de chiffrer précisément les ménages impactés.</p>

Intitulé de l'indicateur	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement
Nature	Réalisation
N°	CV4c
Définition	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés dans le cadre de la réponse à COVID-19 (coût public total) pour l'éducation.
Justification du choix de l'indicateur	<p>Cet indicateur est issu de la liste des indicateurs spécifiques en lien avec la politique de cohésion en réponse directe de la pandémie de COVID-19 publié par la Commission européenne dans sa version de février 2021. Cet indicateur porte sur l'action 42 « Investissement en faveur de la transition numérique » et plus particulièrement sur les équipements et solutions numériques pour l'enseignement et dispositif d'orientation à distance. En effet, il permet de quantifier les acquisitions d'équipement, méthodes et outils permettant aux établissements d'éducation et de formation d'accélérer ou de mettre à niveau leur capacité à enseigner à distance au regard des enjeux constatés pendant la crise, également dans le cadre du soutien au déploiement des dispositifs d'informations et d'orientations à distance. Cet indicateur couvre 3,87% de l'action 42 et 14,96% de l'axe 10.</p> <p>On n'est que sur la partie déploiement.</p>
Cadre de performance	Non
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

		EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).
Unité de mesure	Euro	
Valeur de référence	0	
Valeur cible 2023	4 257 007 €	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	<p><u>Calcul de la valeur cible 2023 :</u> La méthode de calcul est la suivante : montant de maquette disponible multipliée par le taux d'intervention moyen soit 3 000 000 € x 100% = 3 000 000 €. Avec l'intégration des crédits REACT-EU tranche 2, la cible est actualisée de la manière suivante : maquette UE x taux d'intervention soit 4 257 007 x 100% = 4 257 007 €.</p>	
Renseignement	Source	SYNERGIE
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	Annuelle
	Modalités de collecte et traitement	Dépôt-conventionnement et suivi-réalisation : montants des dépenses prévisionnelles et réalisées sur les projets remontés par le bénéficiaire et validés par le gestionnaire.

Intitulé de l'indicateur	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur les territoires
Nature	Résultat
N°	R007
Définition	Sont considérés comme couverts les logements, les entreprises et les établissements publics pouvant bénéficier d'un accès supérieur à 30 Mbps (même s'ils n'ont pas souscrit d'abonnement), toutes technologies confondues, que l'accès résulte des réalisations du programme ou non (les déploiements ont pu être réalisés par les opérateurs privés et les RIP).
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur est déjà utilisé sur l'axe 3 et notamment sur l'action 12 « Infrastructures très haut débit ». Il permet de mesurer une évolution qui n'est pas uniquement liée aux réalisations du programme. Cet indicateur porte sur l'action 42 « Investissement en faveur de la transition numérique » et plus particulièrement sur les infrastructures très haut débit du Cher et de l'Indre. Cet indicateur couvre 37,91% de l'action 42 et 9,80% de l'axe 10.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Cadre de performance	Non	
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).	
Unité de mesure	% de la population régionale	
Valeur de référence	0.73% de la population régionale (soit 8 317 prises)	
Année de la valeur de référence	Eurostat 2012 pour l'année 2011	
Valeur cible 2023	11,97% de la population du Cher et de l'Indre	
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet	
Méthode de quantification	Considérant que cet indicateur s'applique aux territoires du Cher et de l'Indre, considérant que le nombre de prises FTTH public et privé (>30 mbps) prévues dans le cadre de l'indicateur SO03 de l'action 42 est de 28 000, considérant qu'une prise dessert 2,24 personnes, les prises déployées couvriront 62 720 personnes, considérant que la population légale au 1 ^{er} janvier 2018 pour le Cher (303 408) et l'Indre (220 595) totalise 524 003 personnes, 11,97% supplémentaire de la population sera couverte. En effet, une partie de la population du Cher et de l'Indre est déjà couverte dans le cadre de l'action 12 « Très haut débit » du PO FEDER-FSE 2014-2020.	
Renseignement	Source	Les données font l'objet d'une actualisation dans le cadre d'un observatoire régional permettant de suivre les déploiements réalisés par les opérateurs privés et les RIP.
	Entité responsable	GIP RECIA
	Fréquence	Tous les 2 ans
	Modalités de collecte et traitement	<p>Pour suivre la réalisation des indicateurs, la Région Centre-Val de Loire a mis en place un observatoire du déploiement des infrastructures sur son territoire qui prend en compte les données de l'ensemble des technologies et des acteurs en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le VDSL ; - les déploiements FTTH des opérateurs privés en zone très dense et moyennement dense ; - les déploiements FTTH des RIP ; - les infrastructures FTTO des Réseaux d'initiative publique et des opérateurs privés. <p>La couverture de chacune des technologies sera mise à jour tous les deux ans, et permettra de chiffrer précisément les ménages impactés.</p>

Intitulé de l'indicateur Nombre d'équipements informatiques déployés en réponses à la crise COVID-19 dans le secteur de l'éducation

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Nature	Résultat
N°	R030
Définition	Nombre d'équipements informatiques déployés en réponse à la crise COVID-19 : bornes wifi, serveurs informatiques, vidéoprojecteurs, outils de captation (audio et vidéo) et ordinateurs portables
Justification du choix de l'indicateur	Cet indicateur porte sur l'action 42 « Investissements en faveur de la transition numérique ». Cet indicateur s'inspire de la liste des indicateurs de résultat communs utilisables pour le futur PO 2021-2027 (RCR011). Cet indicateur porte sur l'action 42 « Investissement en faveur de la transition numérique » et plus particulièrement sur les équipements et solutions numériques pour l'enseignement et dispositif d'orientation à distance. Cette action permet de calculer le nombre d'équipements informatiques déployés permettant aux établissements d'éducation et de formation de notre Région d'accélérer ou de mettre à niveau leur capacité à enseigner à distance au regard des enjeux constatés pendant la crise et dans le cadre du soutien au déploiement des dispositifs d'informations et d'orientations à distance. Cet indicateur couvre 3,87% de l'action 42 et 14,96% de l'axe 10.
Cadre de performance	Non
Justification du choix	Les indicateurs REACT-EU ne sont pas soumis au cadre de performance (article premier du RÈGLEMENT (UE) 2020/2221 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU).
Unité de mesure	Nombre d'équipements déployés
Valeur de référence	0
Année de la valeur de référence	2020
Valeur cible 2023	4 422
Valeur intermédiaire 2018	Sans objet
Méthode de quantification	Bornes wifi : 1 500 Serveurs informatiques : 50 Vidéoprojecteurs : 200 Outils de captation (audio et vidéo) : 120 Ordinateurs portables : 1 000 La méthode de quantification est établie sur la base des informations connues par la Direction opérationnels. Ces éléments sont prévisionnels et pourront être actualisés. Considérant l'ajout de crédits supplémentaire REACT-EU pour la tranche 2, la valeur cible est augmentée a dû proportion soit $2\ 870 \times 4\ 257\ 007 / 2\ 762\ 819 = 4\ 422$

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Renseignement	Source	Synergie
	Entité responsable	Conseil régional
	Fréquence	A l'achèvement des projets
	Modalités de collecte et traitement	Collecte auprès des porteurs à l'achèvement du projet sur la base des factures.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Annexe : explication de la non-pertinence des indicateurs communs par rapport à la stratégie régionale

Axe	OT	PI	OS	Indicateur commun	Motifs de non-sélection
1	1	1.a	1.a.1	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche (CO26)	Les projets collaboratifs entre entreprises et centres de recherche sont l'un des 3 types de projets qui pourront être soutenus dans le cadre des programmes de recherche (type d'action n°2). L'indicateur ne reflèterait donc qu'une partie minoritaire des réalisations. Par ailleurs, la Région ne demande pas aux organismes de recherche de mentionner toutes les entreprises avec lesquelles elles coopèrent. Il serait donc difficile de suivre cet indicateur.
				Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement (CO27)	L'objectif spécifique vise à la masse critique des 5 DPS en optimisant l'articulation entre ressources publiques et investissements privés. C'est cette combinaison de financements publics et privés que l'indicateur spécifique permet d'apprécier. En termes de faisabilité, l'indicateur commun est dur à apprécier priori et à mesurer. En effet, la mesure 11 du PO 2007-2013 ne ciblait pas de domaines de spécialisation en particulier et a finalement concerné peu d'entreprises. Ces résultats justifient donc la nouvelle approche régionale dans le PO 2014-2020, mais ne permettent pas d'apprécier quelle pourrait être la part de l'investissement privé ; il s'agit précisément d'inciter les entreprises à l'accroître. Par ailleurs, l'autorité de gestion ne renseigne pas aujourd'hui la part non éligible des projets (comprise dans la contribution privée à comptabiliser dans l'indicateur).
				Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché (CO28)	L'objectif spécifique vise à accroître la visibilité et l'attractivité des 5 domaines de spécialisation. Les réalisations porteront sur le développement de compétences, d'équipements et de partenariats. Le résultat attendu à terme est un accroissement de l'innovation et de la mise sur le marché de produits nouveaux.
				Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise (CO29)	Les réalisations de l'OS 1.a.1 se situeront donc « en amont » de celles mesurables à travers les indicateurs communs 28 et 29. Ces deux indicateurs ne sont donc pas pertinents au niveau de l'OS 1.a.1 au regard de la logique d'intervention du PO.
2	3	3.a	3.a.1	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (CO02)	Ce sont des types de publics, et non des entreprises, qui sont visés. La finalité est l'accompagnement de ces publics dans leurs démarches de création ou reprise d'entreprises. Les indicateurs communs 1 à 3 ne reflètent donc pas la logique d'intervention régionale et ne permettent de suivre que partiellement les opérations qui seront soutenues. L'indicateur spécifique retenu prend en compte à la fois les entreprises nouvellement créées et les entreprises en cession reprise, ainsi que les personnes physiques n'ayant pas de statut juridique qui représentent une part importante des opérations en termes de poids financier. Cet indicateur a donc été jugé plus pertinent que les indicateurs communs.

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
PO FEDER-FSE – REFERENTIEL DES INDICATEURS

Axe	OT	PI	OS	Indicateur commun	Motifs de non-sélection
				Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) (CO06)	L'IC02 n'est pas retenu
				Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (CO08)	L'indicateur comptabilise les emplois directs nouveaux, créés par l'entreprise lorsque ces emplois sont la conséquence directe de l'achèvement du projet. Il s'agit de capturer l'augmentation du nombre total d'emplois dans l'entreprise. Le programme vise avant tout à maintenir l'emploi industriel et artisanal. L'augmentation de l'emploi qui pourrait résulter de la mise en œuvre du PO sera limitée et ne constituerait pas une réalisation mais un résultat (allant au-delà du résultat attendu).
5	3	3.a	3.a.2	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien (CO08)	L'indicateur comptabilise les emplois directs nouveaux, créés par l'entreprise lorsque ces emplois sont la conséquence directe de l'achèvement du projet. Il s'agit de capturer l'augmentation du nombre total d'emplois dans l'entreprise. Le programme vise à soutenir la création d'activités nouvelles dans les quartiers prioritaires. L'augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien pourra être un résultat ou un impact, mais ne permet pas de suivre les réalisations de l'OS : il est situé trop « en aval » de la logique d'intervention régionale.